

Sommaire

1) Introduction.

2) Pourquoi un budget citoyen ?

3) 2016 la première année d'entrée en vigueur de la LOF n° 130-13 .

4) Processus d'élaboration et d'adoption de la Loi de Finances .

5) Contexte de préparation de la Loi de Finances 2016.

6) Hypothèses de la Loi de Finances 2016.

7) Loi de Finances 2016 en chiffres.

8) Principaux programmes et projets prévus au titre de la Loi de Finances 2016.

L'édition du budget citoyen est devenue une tradition annuelle par laquelle le Ministère de l'Economie et des Finances informe le citoyen sur le contenu et les dispositions de la Loi de Finances de l'année, afin qu'il puisse réagir et donner son avis par rapport aux mesures proposées par le Gouvernement, notamment, celles, impactant son vécu quotidien en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'infrastructure routière, le logement et l'amélioration de son pouvoir d'achat.

La préparation de la Loi de Finances 2016 coïncide avec l'adoption de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances qui entre en vigueur au premier janvier 2016. Cette réforme importante des finances publiques constitue le principal levier pour concrétiser l'ensemble des dispositions et des mesures de nature à renforcer la transparence et la performance de la dépense publique, et à améliorer la lisibilité du Budget de l'Etat à travers sa présentation par programmes et par projets répartis selon les différentes régions, ainsi qu'à travers la production de rapports thématiques concernant notamment la masse salariale, la subvention des matières de première nécessité et la répartition régionale des investissements.

Aussi, la Loi de Finances 2016 se veut une étape essentielle pour la mise en œuvre des dispositions de la loi organique relative aux régions. Il s'agit de doter les régions de ressources financières suffisantes leur permettant d'assurer leur décollage économique, et de remplir pleinement leurs rôles en tant que pôles de développement intégrés tout en accordant la priorité à la mise en œuvre du modèle de développement des provinces du Sud.

Parallèlement à l'implémentation des grandes réformes, le Gouvernement vise à travers la Loi de Finances de l'année 2016, à soutenir la transformation économique de notre pays en couplant la stimulation de la demande, en particulier, via le soutien du pouvoir d'achat des ménages, et l'encouragement de l'offre via l'industrialisation et la promotion des industries exportatrices et créatrices des opportunités d'emploi aux jeunes, tout en veillant à garantir une croissance intégrée profitant à toutes les catégories et à toutes les régions du Maroc aussi bien dans le processus de création de la richesse que celui de sa distribution.

Dans ce cadre, le Gouvernement accorde une attention particulière à la réduction des disparités territoriales et sociales dans le monde rural, les zones de montagne et les zones éloignées et enclavées et ce, conformément aux Hautes Orientations Royales. Ce faisant, la Loi de Finances de l'année 2016 constitue une étape importante dans la mise en œuvre du plan intégré visant à améliorer les conditions de vie des citoyens occupant ces espaces et à soulager leur souffrance, ledit plan doté d'une enveloppe de 50 MMDH pour la période 2016-2022, concerne 20.800 projets au profit de plus de 12 millions de citoyens dans plus de 24.000 douars.

A cela s'ajoute la poursuite du ciblage des catégories défavorisées dans le cadre du fonds de la Cohésion Sociale à travers les programmes « RAMED », « TAYSSIR », l'Initiative Royale « 1 million de cartables », « l'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité » et « l'assistance aux personnes à besoins spécifiques ». De plus, il a été prévu de renforcer les dotations financières destinées aux secteurs sociaux, notamment, l'éducation, la santé et le logement avec une attention particulière accordée à l'appui des programmes d'emploi des jeunes.



Le budget du citoyen, une opportunité pour

...Mieux comprendre le budget

...Consacrer la transparence

Pourquoi un budget citoyen ?

La production du budget citoyen est le moyen le plus efficace pour simplifier et résumer le contenu du budget de l'année en utilisant un langage accessible et clair, permettant au citoyen de comprendre et d'interagir avec les dispositions de la loi de finances annuelle.

A travers ce document, le Gouvernement, d'une part, informe le citoyen sur ses priorités en termes d'allocations destinées au financement des divers services publics en ce qui concerne l'éducation, la santé, le logement ,et d'autre part, communique les principaux chiffres budgétaires relatifs aux ressources collectées. De plus, le budget citoyen donne un aperçu de l'évolution des différents indicateurs macroéconomiques.

Au regard de la technicité des différents concepts contenus dans la loi de finances de l'année, le budget citoyen est le document qui favorise et simplifie l'accès à l'information budgétaire. Il est ainsi, un outil efficace pour mesurer la transparence sur le plan international.

En effet, plusieurs études insistent sur la nécessité de la publication d'un budget citoyen tout au long du processus budgétaire, depuis la phase d'élaboration du PLF jusqu'à la phase d'évaluation et d'audit. Ceci dans le but de garantir une participation du citoyen dans la gestion de la chose publique notamment en matière des finances publiques.

Quand produire le budget citoyen ?

Le budget citoyen est élaboré parallèlement à la préparation du projet de loi de finances.

Ainsi, le Ministère de l'Economie et des Finances prend toutes les mesures nécessaires à l'effet de permettre au citoyen de disposer d'un document accessible et simple lui facilitant l'interaction avec toutes les nouveautés proposées par le projet de loi de finances de l'année.

Le contenu du budget du citoyen est ensuite actualisé au fur et à mesure des amendements issues de la procédure de vote au niveau du Parlement.

Après le vote du projet de loi de finances, un budget du citoyen y correspondant est aussitôt produit et publié dans la presse et sur le site électronique du Ministère de l'Economie et des Finances.

A qui le budget du citoyen est destiné ?

Ce document est destiné au citoyen lambda. Il est aussi utile pour les praticiens et spécialistes dans le domaine des finances publiques puisqu'il constitue une source fiable d'une information budgétaire simplifiée ,brève et concise.

Les efforts déployés par le Ministère en matière de production d'un budget du citoyen répondant aux normes internationales ont été récompensés au niveau de l'enquête sur le budget ouvert pour l'année 2015 qui a octroyé la note « A » pour :

- Le contenu du budget du citoyen.*
- La diffusion du budget du citoyen.*
- Les mécanismes adoptés pour observer les besoins du citoyen de l'information budgétaire.*

La promulgation de la loi organique relative à la loi de finances (LOF) n°130-13 est le couronnement d'un processus entamé depuis l'année 2011, selon une approche participative impliquant les différents intervenants dans le domaine des finances publiques. Ce chantier de réforme sera mis en œuvre progressivement sur 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la LOF.

Un budget et des comptes de l'Etat plus transparents et plus sincères

Nouvelles règles concernant l'équilibre financier de l'Etat et la gestion budgétaire et financières

- ◆ Le produit des emprunts ne peut pas dépasser la somme des dépenses d'investissement et du remboursement du principal de la dette au titre de l'année budgétaire.
- ◆ L'adoption du caractère limitatif des crédits du personnel.
- ◆ La limitation du plafond de report des crédits d'investissement (30% des crédits ouverts).
- ◆ L'interdiction d'inscription des dépenses de fonctionnement au niveau du chapitre d'investissement.
- ◆ L'adoption du caractère brut des remboursements dégrèvements et restitutions, fiscaux.
- ◆ L'intégration des cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale et la retraite dans les dépenses du personnel.
- ◆ La possibilité d'intégrer dans le budget de l'Etat les ressources et les dépenses résultant de certains comptes de trésoreries.

Nouvelles règles de gestion des SEGMA et des CST

- ◆ Création conditionnée de SEGMA (30% de ressources propres) et des Comptes d'affectation spéciale CAS (40% des ressources propres).
- ◆ Interdiction de versement à partir d'un SEGMA ou d'un CAS à un SEGMA ou un CST.
- ◆ Réduction du nombre des catégories des CST à travers la fusion des comptes d'avances et de prêts dans les « comptes de financement ».

Un budget et des comptes de l'Etat plus sincères

-Sincérité budgétaire : les lois de finances doivent présenter de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat et ce, compte tenu des informations disponibles au moment de leur établissement et des prévisions qui peuvent en découler.

-Sincérité comptable : Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière et seront certifiés par la Cour des comptes.

Un nouveau système comptable à trois dimensions

-Consécration de la comptabilité budgétaire; Institution de la comptabilité générale qui permet de fournir la situation financière et patrimoniale de l'Etat; Institution de la comptabilité d'analyse des coûts qui permet de renseigner sur la performance de l'action publique.

Un parlement mieux informé et un contrôle plus approfondi

Enrichissement des informations communiquées au Parlement :

Loi de Finances de l'année : Projets de Performance, programmation pluriannuelle et documents accompagnant le PLF (13 rapports).

Loi de règlement de la Loi de Finances : Rapport Annuel de Performance, rapport d'audit de performance, compte général de l'Etat et rapport sur les ressources affectées aux collectivités territoriales.

Renforcement de la portée de l'autorisation du Parlement en l'informant au préalable sur certaines mesures opérées en cours d'année budgétaire :Création des comptes spéciaux du Trésor ;Ouverture des crédits supplémentaires ; Sursis à l'exécution de certaines dépenses d'investissement.

Réaménagement du calendrier d'élaboration et de vote des lois de finances.

Un budget plus lisible et éclairé par la performance

Un budget s'articulant autour de programmes : Le budget de l'Etat est structuré autour des programmes qui mettent en œuvre un ensemble cohérent de projets ou d'actions.

Un budget s'inscrivant dans un cadre budgétaire triennal afin d'accroître la visibilité des choix stratégiques et d'améliorer la cohérence des stratégies sectorielles tout en préservant l'équilibre financier de l'Etat.

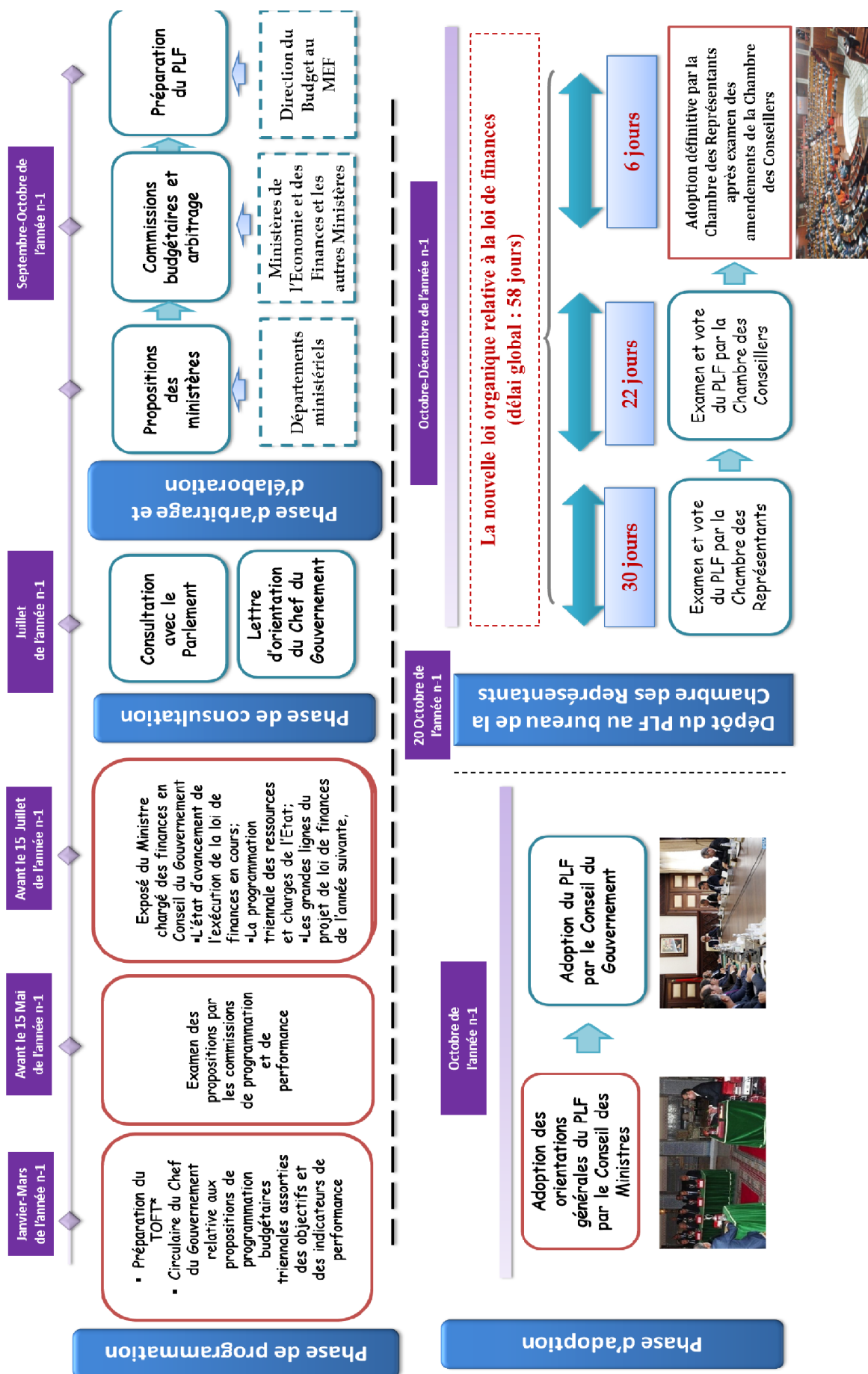
Un budget axé sur la performance : A chaque programme sont associés des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général et des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les résultats atteints.

Le calendrier prévisionnel d'entrée en vigueur de la LOF n° 130-13

Les dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2016, sous réserve de ce qui suit :

1er janvier 2017	Caractère limitatif des crédits du personnel.
1er janvier 2018	Tenue de la comptabilité générale; Nomenclature budgétaire des dépenses autour des programmes; Présentation au Parlement des projets ou actions déclinés en lignes budgétaires au niveau de la loi de règlement de la loi de finances; Plafond limité des reports des crédits d'investissement.
1er janvier 2019	Programmation budgétaire triennale ; Présentation de la programmation budgétaire triennale globale de l'Etat dans l'exposé du ministre chargé des finances aux commissions des finances du Parlement prévu avant le 31 juillet ; Présentation de la programmation pluriannuelle des départements ministériels ou institutions ainsi que celles des établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle et bénéficiant des ressources affectées ou de subventions de l'Etat, aux commissions parlementaires sectorielles en accompagnement des projets de budgets des dits départements ministériels ou institutions; Suppression des SEGMA et des CAS ne répondant pas aux conditions de création.
1er janvier 2020	Intégration des cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale et de la retraite dans le chapitre des dépenses de personnel ; Tenue de la comptabilité d'analyse des coûts ; Certification de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Etat par la Cour des comptes ; Rapports accompagnant le projet de loi de règlement de la loi de finances.

Intégration de nouvelles étapes dans le processus de préparation de la Loi de Finances



* TOFT : Tableau des Opérations Financières du Trésor

Un Contexte international rassurant malgré l'instabilité de la croissance et la poursuite des turbulences

- ♦ Amélioration des prévisions de croissance économique mondiale : 3.6 % en 2016 contre 3.1% en 2015;
- ♦ Emergence des signes de reprise de la croissance dans la zone Euro (le principal partenaire commercial de notre pays), ce qui a conduit à l'accroissement de la demande extérieure adressée à notre pays à hauteur de 4.4% en 2015 contre 3.3% en 2014;
- ♦ Repli des cours des produits pétroliers;
- ♦ Poursuite des troubles géopolitiques.



Un contexte national prometteur malgré un contexte international encore instable

Amélioration des différents indicateurs macro économiques au niveau national à fin septembre 2015

- ♦ Une récolte céréalière record de 115 millions de quintaux.
- ♦ Une reprise dans l'ensemble des secteurs non agricoles.



Un taux de croissance prévisionnel de 5 %

- ♦ Réduction du déficit budgétaire à **4.3 %**;
- ♦ Recul du déficit commercial de **22 %**;
- ♦ Augmentation des investissements directs étrangers de **19%**;
- ♦ Enregistrement d'un niveau exceptionnel des réserves de change de 214 MMDH permettant la couverture de **6 mois et 14 jours d'importation**;
- ♦ Diminution du taux de chômage pour s'établir à **8.7%**;
- ♦ Maîtrise de l'inflation autour de **1.8%**.

Taux de croissance



3%

Déficit budgétaire



3,5%
du Produit Intérieur Brut (PIB)

Cours moyen du pétrole



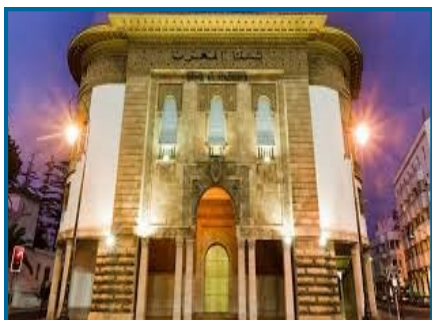
61 dollars le baril

**Cours moyen du gaz
butane**



450 dollars la tonne

Taux de change



9.5 dirhams / dollar

Taux d'inflation



1.7%

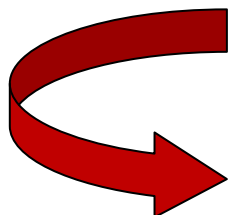
Hypothèse du taux de croissance au titre de la Loi de Finances 2016

Le choix de l'hypothèse du taux de croissance de 3% en 2016 contre 5% en 2015 repose sur deux facteurs:

- ⇒ **l'hypothèse d'une récolte céréalière moyenne de 70 millions de quintaux**, conforme à la moyenne retenue dans le cadre des projets de lois de finances précédents. Contrairement à 2015 durant laquelle une récolte céréalière record a été enregistrée atteignant **115 millions de quintaux**, l'année 2016 connaîtra une baisse de cette récolte de **40%** engendrant ainsi une diminution dans la valeur ajoutée agricole de **1,8% en 2016** contre une hausse qui approche les **13,9%** en 2015, ce qui expliquerait la baisse de **1,7** point de la contribution de la valeur ajoutée agricole dans la croissance.
- ⇒ **Le deuxième facteur est lié au ralentissement prévu de « l'impôt sur les produits nets de subventions »** dont le volume augmenterait de **4.3%** en 2016 après **13.7%** en 2015 et **13.4%** en 2014. cette augmentation est due à :
 - D'une part, une baisse de **30,3 %** du volume de compensation sur les produits durant l'année 2015 pour atteindre **17,6 MMDH** en liaison avec la décompensation du gasoil et du fuel utilisé par l'ONEE (office National de l'Electricité et de l'Eau potable) décidée respectivement depuis janvier 2015 et juillet 2014. En 2014, ces deux composantes ont représenté successivement **31%** et **12%** de l'ensemble de la charge de la compensation soit un total de **43%**.
 - Une hausse de **2,7%** du volume des impôts et taxes sur les produits contre **2,2%** en 2014 suite d'une part à l'amélioration de la consommation des ménages (**4,2%** contre **3,3%** en 2014), et d'autre part, à un léger accroissement de la formation brute du capital fixe (**0,6%** contre **0,4%** en 2014) et des importations des marchandises (**0,4%** contre **2%** en 2014).

Hypothèse du cours moyen du pétrole au titre de la Loi de Finances 2016

En s'alignant sur les prévisions des différentes institutions internationales spécialisées notamment le Fonds Monétaire International (FMI), le cours moyen du pétrole retenu dans le cadre de la Loi de Finances 2016 est de 61 dollars le baril contre un cours moyen de 56 dollars le baril observé en 2015.



Des hypothèses sincères tenant compte du contexte international et de l'appréciation objective des capacités de l'économie nationale.

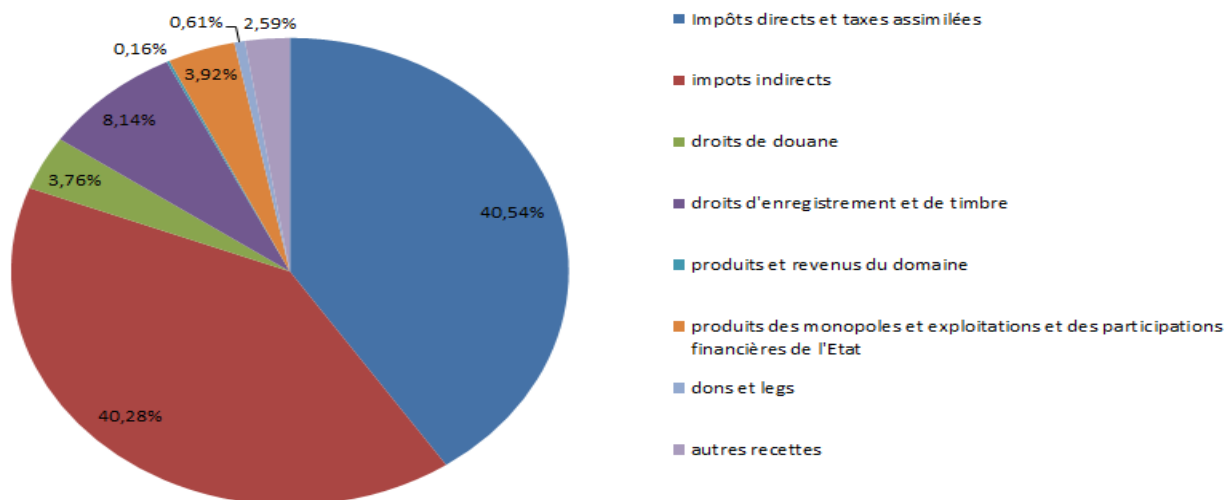
Tableau d'équilibre conformément aux dispositions des articles 9 et 36 de la LOF n°130-13

En dirhams	Loi de finances 2015*	Loi de finances 2016	Variations absolues	Variations en %
Recettes ordinaires du budget général (1)	201 751 625 000	212 411 541 000	10 659 916 000	5,28%
-Recettes fiscales :	184 718 800 000	196 937 900 000	12 219 100 000	6,61%
Impôts directes et taxes assimilées	81 750 000 000	86 104 000 000	4 354 000 000	5,33%
Impôts indirects	80 843 000 000	85 558 000 000	4 715 000 000	5,83%
Droits de douane	7 250 100 000	7 980 100 000	730 000 000	10,07%
Droit d'enregistrement et de timbre	14 875 700 000	17 295 800 000	2 420 100 000	16,27%
- Recettes non fiscales:	17 032 825 000	15 473 641 000	-1 559 184 000	-9,15%
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	9 516 800 000	8 330 365 000	-1 186 435 000	-12,47%
Revenus du domaine de l'Etat	349 500 000	349 500 000	0	0,00%
Recettes diverses	5 527 525 000	5 497 776 000	-29 749 000	-0,54%
Dons et legs	1 639 000 000	1 296 000 000	-343 000 000	-20,93%
Dépenses ordinaires du budget général (2)	221 322 291 000	216 903 584 000	-4 418 707 000	-2,00%
- Dépenses de fonctionnement	194 762 186 000	188 618 974 000	-6 143 212 000	-3,15%
Dépenses de personnel	105 509 061 000	106 775 771 000	1 266 710 000	1,20%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	33 629 125 000	35 101 203 000	1 472 078 000	4,38%
Charges communes	52 624 000 000	38 182 000 000	-14 442 000 000	-27,44%
Dépenses relatives aux remboursements ,dégrèvements et restitutions ,fiscaux		5 260 000 000	5 260 000 000	
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	3 000 000 000	3 300 000 000	300 000 000	10,00%
-Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique	26 560 105 000	28 284 610 000	1 724 505 000	6,49%
Solde ordinaire (3)=(1)-(2)	-19 570 666 000	-4 492 043 000	15 078 623 000	-77,05%
Dépenses d'investissement du budget général(4)	54 091 026 000	61 392 142 000	7 301 116 000	13,50%
Solde du budget général (hors produits des emprunts et hors amortissement de la dette publique à moyen et long termes) (5)=(3)-(4)	-73 661 692 000	-65 884 185 000	7 777 507 000	-10,56%
Services de l'Etat gérés de manière autonome (6)				
Recettes des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome	3 002 422 000	3 006 217 000	3 795 000	0,13%
Dépenses des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome	3 002 422 000	3 006 217 000	3 795 000	0,13%
Dépenses d'exploitation	2 200 462 000	2 224 957 000	24 495 000	1,11%
Dépenses d'investissement	801 960 000	781 260 000	-20 700 000	-2,58%
Solde de services de l'Etat gérés de manière autonome (6)	0	0	0	
Comptes spéciaux de trésor				
Recettes des comptes spéciaux de trésor	76 619 424 000	78 936 483 000	2 317 059 000	3,02%
Dépenses des comptes spéciaux de trésor	63 212 808 000	66 707 655 000	3 494 847 000	5,53%
Solde des comptes spéciaux de trésor (7)	13 406 616 000	12 228 828 000	-1 177 788 000	-8,79%
Solde du budget de l'Etat (hors produits des emprunts et hors amortissement de la dette publique à moyen et long termes) (8) =(5)+(6)+(7)	-60 255 076 000	-53 655 357 000	6 599 719 000	-10,95%
Amortissement de la dette publique à moyen et long termes (9)	41 489 632 000	40 907 378 000	-582 254 000	-1,40%
-Interne	37 089 200 000	36 320 700 000	-768 500 000	-2,07%
-Externe	4 400 432 000	4 586 678 000	186 246 000	4,23%
Besoins bruts de financement de la loi de finances (10)=(8)-(9)	-101 744 708 000	-94 562 735 000	7 181 973 000	-7,06%
Recettes d'emprunts à moyen et long termes (11)	66 350 000 000	70 500 000 000	4 150 000 000	6,25%
Interne	42 000 000 000	45 000 000 000	3 000 000 000	7,14%
Externe	24 350 000 000	25 500 000 000	1 150 000 000	4,72%
Besoins résiduels de financement de la loi de finances (10)+(11)	-35 394 708 000	-24 062 735 000	11 331 973 000	-32,02%

* pour les besoins de comparaison, les données chiffrées de la loi de finances de l'année 2015 ont été reconstruites conformément à la nouvelle structure du tableau d'équilibre.

Les recettes fiscales

Répartition des recettes ordinaires du budget général au titre de la Loi de Finances 2016:



- Les impôts directs représentent environ 40.54% des recettes fiscales avec un montant de 86.104 MMDH, contre 81.750 MMDH en 2015.
- Les impôts indirects représentent environ 40.28% des recettes fiscales avec un montant de 85.558 MMDH, contre 80.843 MMDH en 2015.

Classification des 100 premiers contribuables de l'IS au titre des années 2014/2015

Catégories de contribuables		Etablissements bancaires	Entreprises industrielles et de services	Sociétés de financement et d'assurances	Total
Réalizations 2014	Nombre de sociétés	20	52	28	100
	Montant en MDH	6 767	14 069	2 260	23 096
Réalizations 2015	Nombre de sociétés	20	52	28	100
	Montant en MDH	6 620	13 757	2 600	22 977

Pour plus d'informations sur les mesures fiscales, merci de visiter le site de la Direction Générale des Impôts à l'adresse suivante:

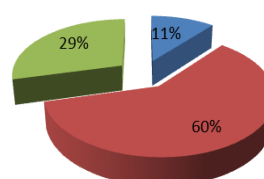
www.tax.gov.ma

En ce qui concerne les mesures douanières, merci de visiter le site de l'Administration et des Douanes et des Impôts Indirects à l'adresse suivante:

www.douane.gov.ma

Répartition des recettes par catégorie des 100 premiers contribuables au titre de l'année 2015

■ Sociétés de Financement et d'Assurance ■ Entreprises Industrielles et de Services
■ Etablissements Bancaires

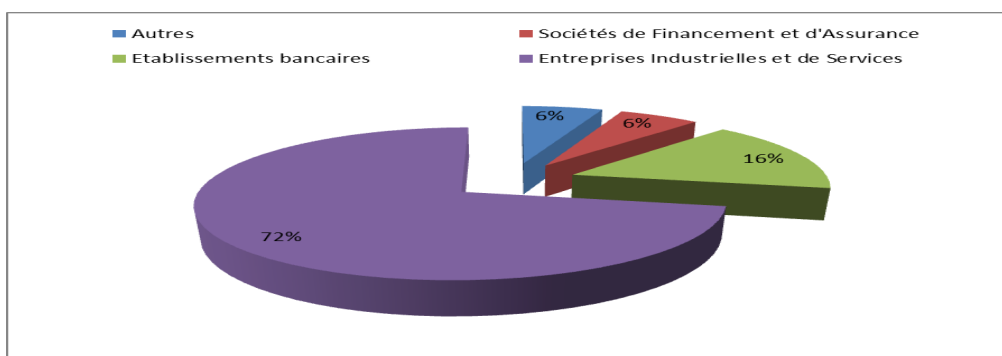


Recettes fiscales

Impôts sur les sociétés par catégories de contribuables en MDH :

Catégories de contribuables	Loi de finances 2015	Loi de finances 2015 actualisée	Loi de finances 2016
Etablissements bancaires	7 162	6 784	7 303
Entreprises industrielles et de services	31 369	29 626	31 887
Sociétés de financement et d'assurance	2 824	2 664	2 870
Autres	2 415	2 270	2 440
Total	43 770	41 344	44 500

Répartition de l'IS par catégories de contribuables au titre de la loi de Finances 2016

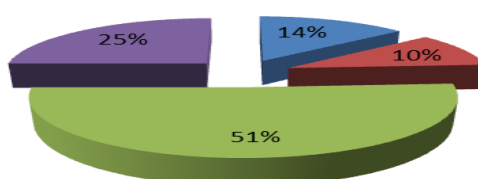


Impôt sur le revenu par tranches de revenus en MDH :

Catégories de contribuables	Loi de finances 2015	Loi de finances 2015 actualisée	Loi de finances 2016
fonctionnaires	9 866	9 213	9 657
Salariés du secteur privé	18 340	19 134	19 950
Professionnels (professions libérales)	3 604	3 700	4 020
Autres	4 977	4 624	5 232
Total	36 787	36 671	38 859

Répartition de l'IR par type de revenu au titre de la loi de finances 2016

Autres Professionnels (Professions libérales) Salariés du Secteur Privé Fonctionnaires



Exonérations fiscales

Répartition des dépenses fiscales par nature de bénéficiaires au titre des années 2014 et 2015

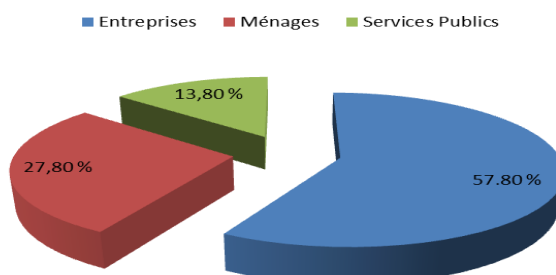
Bénéficiaires	2014		2015			
	Nombre	Montant	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Entreprises	177	20 599	176	44,1%	18 553	57,8%
Dont : promoteurs immobiliers	17	2 765	17	4,3 %	2 563	8.0%
Agriculteurs	13	3 272	18	4,5 %	3 245	10.1%
Exportateurs	17	2 503	11	2,8 %	2 407	7,5 %
Pêcheurs	6	818	6	1,5 %	823	2,6%
Etablissements de l'enseignement	13	88	13	3,3%	93	0,3%
Ménages	106	9 462	104	26,1 %	8 921	27,8%
Dont : Salariés	18	1 611	18	4,5%	1 741	5,4%
Petits fabricants	9	520	8	2,0%	409	1.3 %
Auteurs et artistes	5	134	5	1,3%	135	0.4%
Services publics	56	4 060	56	14,0%	4 428	13,8 %
Etat	28	3 766	28	7,0 %	4 001	12,5%
Agences de développement	20	285	20	5,0 %	341	1.1 %
Etablissements publics	8	9	8	2,0 %	87	0,3%
Autres	63	287	63	15,8%	186	0,6%
Total	402	34 407	399	100,0%	32 088	100,0%

En 2015, les dépenses fiscales bénéficient essentiellement :

- Aux entreprises, soit 57,8 % des dépenses fiscales pour un montant de 18.553 MDH.
- Aux ménages, soit 27,8 % des dépenses fiscales pour un montant de 8.921 MDH.
- Aux services publics, soit 13,8 % des dépenses fiscales pour un montant de 4.428 MDH.

Au titre de l'impôt sur les sociétés, les principaux bénéficiaires des mesures dérogatoires sont les entreprises qui totalisent un montant de dépenses fiscales de 5.211 MDH en 2015, soit 91,5 %. Les ménages sont les principaux bénéficiaires des dépenses fiscales évaluées au titre de l'impôt sur le revenu, soit 2.140 MDH (62,1 %). Les entreprises bénéficient de 991 MDHS (28,7 %).

Bénéficiaires des exonérations fiscales



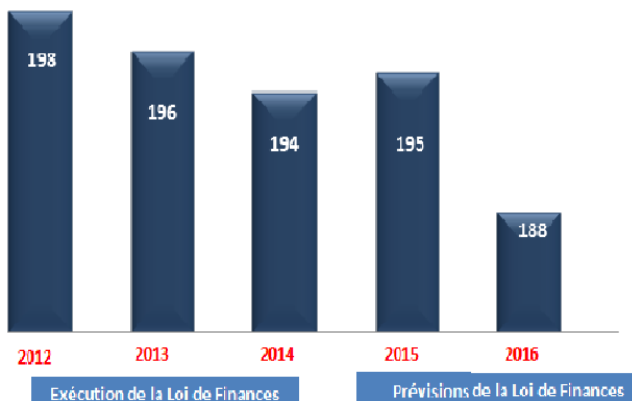
Dépenses

Dépenses du Budget Général au titre de l'année 2016

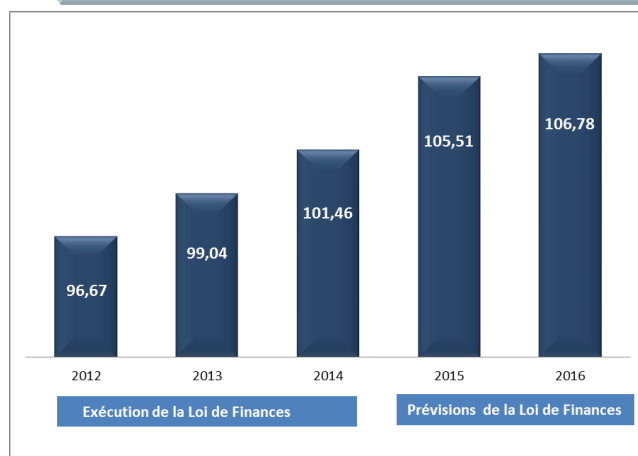
♦ Dépenses de fonctionnement 188.61 MMDH:

Évolution des dépenses de fonctionnement
(en MMDH)

Le montant des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 s'établit à 188.61 MMDH contre 194.76 MMDH en 2015, soit une diminution de 3.15 %.

Masse salariale (106.78)

Évolution de la masse salariale (en MMDH)

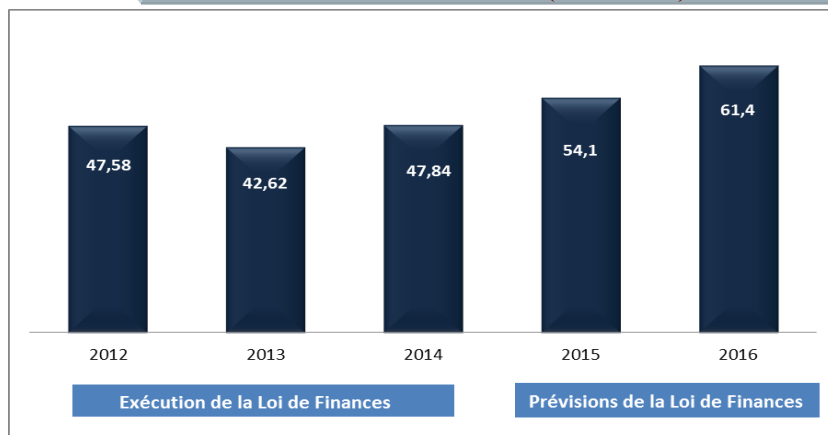


Les dépenses du personnel s'élèvent à 106.78 MMDH en 2016 contre 105.51 MMDH en 2015, soit une augmentation de 1.2%.

Création d'environ 25.998 nouveaux postes budgétaires

- ⇒ La contribution de l'Etat tant qu'employeur dans les régimes de retraite (**15.301 MDH**)
- ⇒ La contribution de l'Etat tant qu'employeur en matière de couverture sociale (**3.265 MDH**)

♦ Dépenses d'investissement 61.39 MMDH:

Évolution des dépenses d'investissement du Budget Général
(en MMDH)

Le montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2016 s'établit à 61.39 MMDH contre 54.09 MMDH en 2015, soit une augmentation de 13.5 %.

Dépenses:**Dépenses de la dette publique:**

Dette publique	2013	2014	2015*	2016**
Dette extérieure du Trésor				
Encours de la dette extérieure du Trésor (en millions DH)	129 804	141 086	149 187	168 917
Dette intérieure du Trésor				
Encours de la dette intérieure du Trésor (en millions DH)	424 457	445 479	479 922	501 601
Total de la dette du Trésor				
Encours de la dette du Trésor (en millions DH)	554 261	586 565	629 109	670 518
Charges en intérêts de la dette extérieure du Trésor (en millions DH)	3 209	3 134	3 332	3 985
Charges en intérêts de la dette intérieure du Trésor (en millions DH)	18 655	21 073	23 027	24 299
En % du PIB	2.4%	2.6%	2.7%	2.7%

(*)Chiffres provisoires (**)Prévisions

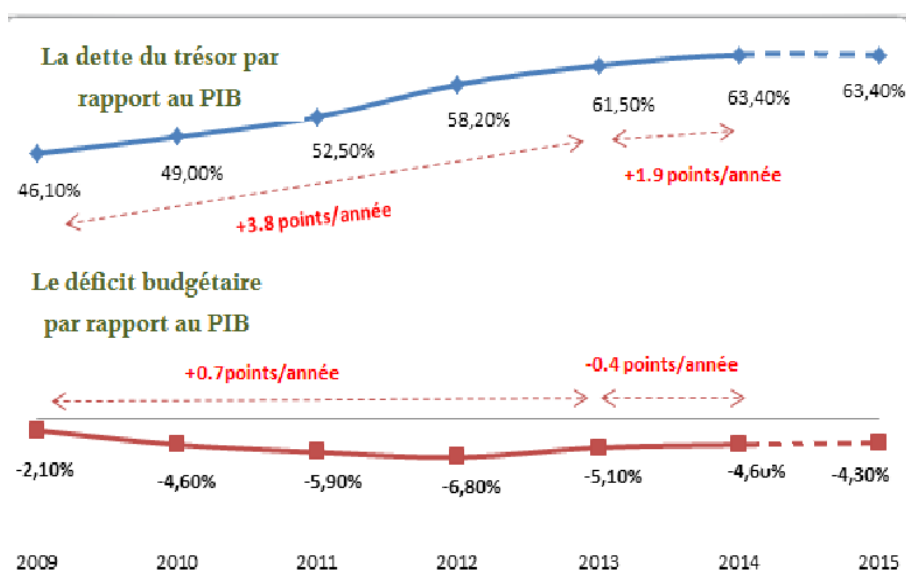
Commentaires:**1.Impact du taux d'intérêt:**

Dette intérieure : Une augmentation de 1 pb (0,01%) des taux d'intérêt sur le marché domestique engendrerait une augmentation potentielle de 13,5 millions DH soit 0,06% des charges en intérêts prévues au titre de l'année 2016.

Dette extérieure : une augmentation de 1 pb (0,01%) des taux d'intérêt flottants par rapport à leurs niveaux retenus pour l'élaboration de la Loi de Finances 2016, engendrerait un surcoût de 6,9 millions DH ou 0,2% du total des charges en intérêts.

2.Impact des fluctuations des cours de change

Dans l'hypothèse d'une fluctuation maximale de 15% de la parité Euro/\$US (soit une dépréciation ou une appréciation de l'Euro face au Dollar US de 15%), l'impact de change est limité à +/- 15,2 millions DH ou 0,3% du service de la dette extérieure du Trésor au titre de l'exercice 2016.

Diminution du rythme de la hausse de l'endettement

La réduction du déficit budgétaire a contribué à la diminution du rythme de la hausse du taux d'endettement qui est passé de 3,8 points en moyenne entre 2009 et 2013 à 1,9 points en 2014.

A fin 2015, il est prévu une stabilisation du taux d'endettement au même niveau enregistré en 2014 à savoir 63,4%

1

LA CONSOLIDATION DES BASES D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉE À TRAVERS, LA STIMULATION DE L'INDUSTRIALISATION, LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, LE SOUTIEN À L'ENTREPRISE ET L'ACCELERATION DES PLANS SECTORIELS



2

LA LUTTE CONTRE LES DISPARITES SOCIALES ET SPACIALES ET LA PROMOTION DE L'EMPLOI

3

L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉGIONALISATION ET DES GRANDES RÉFORMES STRUCTURELLES



4

LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE À LA LOI DE FINANCES (LOF) ET LA POURSUITE DES EFFORTS POUR LE RETABLISSEMENT PROGRESSIF DES ÉQUILIBRES MACRO-ÉCONOMIQUES.

Renforcement de l'efficacité de l'investissement public à travers la rentabilisation des infrastructures

**Infrastructures
aéroportuaires**

Réalisations au titre de
l'année 2015:

- La poursuite des travaux de développement de l'aéroport de Zagora à travers la construction d'une aérogare pour recevoir 250.000 voyageurs;
- La poursuite du développement de l'aéroport de Errachidia par la construction d'une aérogare d'une superficie de 3.500 m²;
- Le développement de l'aéroport de Guelmim par la construction d'une aérogare d'une superficie de 7.000m².

Projets programmés au titre de l'année 2016:

- La poursuite des travaux d'extension et de réaménagement des aérogares des aéroports de Casablanca, de Fès-Saïss et de Nador, dont la superficie sera portée à 20.000 m² et de Marrakech-Ménara qui sera, quant à lui, doté d'une troisième aérogare d'une superficie de 67.000 m²;
- L'achèvement du projet de développement des aéroports de Zagora, Guelmim et Errachidia ;
- La finalisation de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'aérogare 1 de l'aéroport Mohammed V;
- L'amélioration de la sûreté et la sécurité des aéroports et l'extension de l'espace aérien contrôlé.



**Programme des
chemins de fer**

Réalisations au titre de
l'année 2015:

- l'inauguration en septembre 2015, par Sa Majesté le Roi de l'atelier de maintenance du matériel roulant du Train à Grande Vitesse pour un investissement global de 640 millions de dirhams, une superficie de 22 ha est prévue pour la construction de cet atelier;
- La poursuite de la réalisation des travaux du projet de la LGV Casablanca-Tanger dont le coût actualisé est estimé à 22,9 milliards de dirhams (taux de réalisation 72%);
- la poursuite des travaux du programme de modernisation des gares et de la suppression des passages non gardés.

Projets programmés au titre de l'année
2016:

- La poursuite des travaux (Kenitra-Casablanca) du projet de la LGV;
- Le lancement des travaux de doublement partiel de la voie entre Settat-Marrakech;
- L'achèvement des travaux du triplement de voie entre Casablanca et Kenitra.



**Infrastructures
portuaires**

Réalisations 2015:

- La poursuite des travaux de réalisation du nouveau port de Safi (3,9 milliards de dirhams);
- La poursuite des travaux d'extension des ports de Tanger Med 2, de Tarfaya, du projet du troisième terminal du port de Casablanca et du nouveau port de pêche à Lamhiriz ;
- Le lancement des travaux d'extension du port de Jebha.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

- Le lancement des travaux de construction du nouveau complexe portuaire Kénitra Atlantic (8MMDH);
- La poursuite de l'extension du port de Jebha;
- Le démarrage des travaux de réalisation du nouveau complexe portuaire Nador West-Med (9.88MMDH).



**Infrastructures
hydrauliques**

Réalisations au titre de l'année 2015:

- L'achèvement des barrages de Timkit sur l'Oued Assif Nifer dans la Province d'Errachidia et de Moulay Bouchta sur l'Oued Moulay Bouchta dans la province de Tétouan;
- La finalisation du projet du Plan National de l'Eau qui sera soumis à l'approbation du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (coût global 260 MMDH);
- La poursuite du chantier de la révision de la loi n° 10-95 sur l'Eau.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

- La poursuite des travaux de construction des barrages suivants : Martil, Mdez, Ouljet Es Soltane, Kherroub, pour lesquels l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2017;
- La poursuite de l'achèvement des travaux de construction des barrages Khrofa (fin 2016), Kaddoussa, Targa Ou Madi et Tiddas (fin 2018);
- Le démarrage effectif des travaux de construction du barrage Agdez (80 millions m³) pour un coût estimé à 500 millions de dirhams et le barrage Toudgha (20 millions m³) pour un coût estimé à 400 millions de Dirhams.
- Le lancement des travaux d'un nouveau barrage « Lghisse » à la province d'Al-Hoceima pour un coût estimé à 900 millions de dirhams.



Domaine routier

Réalisations au titre de l'année 2015:

• **841 km** de voies express sont actuellement en service et les travaux sont en cours sur **316 km** cela en plus de la poursuite des travaux sur près de **300 km** de voies express dans les différentes régions du Royaume pour un investissement global de **3,26** milliards de dirhams;

• la poursuite de la réalisation du deuxième Programme National des Routes Rurales (PNRR2) qui porte sur l'aménagement et la construction de **15.560 Km** de routes rurales (la construction de **9.772 km** de routes et l'aménagement de **5.788 km** de pistes). Depuis son lancement, ce programme a permis de réaliser jusqu'au 30 juin 2015 **14.756 km** de routes rurales, soit **95%** du linéaire global portant ainsi le taux d'accessibilité de la population rurale à **78%**.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

-Une stratégie de la maintenance du réseau routier a été élaborée pour la période 2016-2025, qui se décline en quatre grands axes :

- La modernisation des routes nationales;
 - la réhabilitation des routes régionales et provinciales à faible trafic;
 - la maintenance des routes régionales et provinciales à fort trafic;
 - la maintenance des ouvrages d'art des routes régionales et provinciales.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme des voies express pour réaliser **600 km** entre 2012-2016 en vue d'atteindre un total de **1300 km**.



Domaine autoroutier



Le développement du réseau

autoroutier au Maroc d'une longueur totale de **1.588 km**

Réalisations au titre de l'année 2015:

• la mise en service du deuxième tronçon de l'autoroute reliant Berrechid à Khouribga sur un linéaire de **77 km** qui s'ajoute au premier tronçon reliant Khouribga à Béné-Mellal d'une longueur de **95 km**;

• Le taux d'avancement des quatre tronçons composant l'autoroute El Jadida-Safi qui totalisent une longueur de **143 km** dépasse les **40%**.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

• L'achèvement de la route de contournement de la ville de Rabat traversant l'oued Bouregreg d'une longueur de **41 Km**;

• La finalisation de l'autoroute El jadida-Safi d'une longueur de **143 Km**.



Transport routier et sécurité routière

Réalisations au titre de l'année 2015:

◊ Le soutien à travers le Fonds d'accompagnement des réformes de transport routier urbain et interurbain aux:

- ◊ Programme de renouvellement des taxis de deuxième catégorie : Le remplacement de plus de 7.400 taxis vétustes par des véhicules neufs grâce à la subvention (50.000 dirhams) accordée aux propriétaires de ce type de taxis en vue d'atteindre 8.000 taxis remplacés à fin 2015;
- ◊ Programme de renouvellement des taxis de première catégorie : Le bilan des réalisations de ce programme jusqu'à fin septembre 2015, fait ressortir un nombre global de 3.887 attestations d'éligibilité délivrées pour l'octroi de la prime de renouvellement (80.000 dirhams), ainsi dans ce cadre, plus de 2.800 véhicules ont été renouvelés).
- L'adoption par le Conseil du Gouvernement du projet de loi n° 116-14 modifiant et complétant la loi n° 52-05 portant Code de la route;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme Spécial d'Aménagements de Sécurité (PSAS) 2014-2018;
- Le traitement des points noirs répartis sur le reste du réseau routier (taux d'accident élevé).

Les projets programmés au titre de l'année 2016:

- La participation au financement de l'extension du Tramway de Rabat et la création d'une ligne Bus à Haut Niveau de Service BHNS dans la ville d'Agadir;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de sécurité routière;
- La poursuite des programmes financés dans le cadre du Fonds d'Accompagnement des Réformes du Transport Routier et Interurbain (FART) pour le renouvellement du parc des taxis.



Protection de l'environnement et développement durable

Sa Majesté le Roi et le Président de la République Française, ont présidé la cérémonie de lancement de "l'Appel de Tanger, pour une action solidaire et forte en faveur du Climat", Par lequel, le Maroc et la France, présideront les deux prochaines présidences, de la Conférence des parties sur les changements climatiques COP 21 et COP 22, appellent à saisir les occasions des conférences de Paris et de Marrakech pour accélérer la transition vers une économie mondiale verte.



Dans le cadre de la Loi de Finances 2016, la mise en œuvre de la politique publique en matière de protection de l'environnement et du développement durable s'articule autour des principaux programmes d'intervention suivants:

Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA):

- L'année 2015 a été marquée par le financement des projets d'assainissement liquide au profit de 85 villes et centres urbains avec une contribution budgétaire de 414 millions de dirhams;
- L'année 2016 connaîtra la poursuite de la mise en œuvre du PNA à travers une contribution budgétaire, à hauteur de 714 millions de dirhams, destinée au financement des projets d'assainissement liquide.

Programme National des Déchets Ménagers (PNDM):

- Depuis son lancement, 19 décharges contrôlées ont été réalisées, 6 décharges sont en cours de réalisation et 23 décharges sauvages ont déjà été réhabilitées. Les décharges en exploitation ont permis de traiter près de 2 millions de tonnes par an, soit 38% de la production totale des déchets ménagers du pays à fin 2014;
- L'année 2016 verra la poursuite de la mise en œuvre du PNDM à travers la contribution au financement des projets à hauteur de 150 millions de dirhams ainsi que l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable et la poursuite du projet de gestion intégrée des zones Côtières (2012-2017) au niveau de la région de l'Oriental.



La stratégie énergétique

La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie énergétique nationale à travers:

Le Programme Marocain Solaire: La première phase de ce programme concerne la réalisation du complexe solaire d'Ouarzazate d'une capacité de **500 MW** dont la première centrale NOOR I d'une capacité de **160 MW** a été lancée pour un coût de **6,5 milliards** de dirhams. Sa mise en service est prévue à fin 2015 ainsi que l'attribution des marchés relatifs à la réalisation des centrales NOOR II et NOOR III du complexe solaire d'Ouarzazate d'une capacité globale de **350 MW** pour un coût estimatif de **16,46 milliards** de dirhams.

Le Programme Marocain Intégré de l'Energie Éolienne: via le lancement de la réalisation du parc éolien de Taza (**150 MW**), le choix des adjudicataires du projet éolien intégré d'une capacité de **850 MW**, ainsi que le lancement d'autres parcs éoliens privés.

Le Programme National de l'Efficacité Énergétique :

À travers l'adoption des États Généraux de l'efficacité énergétique, la mise en œuvre du programme de mise à niveau énergétique des Mosquées, la généralisation des audits énergétiques, l'intégration de la performance énergétique au niveau du secteur de l'industrie, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique au niveau du secteur du transport et la mise en place des mesures spécifiques pour les clients de la très haute tension et de la haute tension.

La Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat

Réalisations au titre de l'année 2015:

le Gouvernement a lancé une stratégie pour la période 2006-2015, « vision 2015 », qui a enregistré d'importantes avancées, à savoir :

- L'accroissement annuel du chiffre d'affaires du secteur de 12% permettant d'atteindre 21,8 MMDH ;
- L'amélioration de la valeur ajoutée du secteur atteignant près de 10 milliards de dirhams ;
- La création de 63.000 emplois , soit un accroissement annuel de 2,2% ;
- La formation de 30.000 lauréats dans les métiers de l'artisanat et l'organisation de 10.430 journées de formation dans le cadre de la formation continue des artisans;
- La création de 840 petites et moyennes entreprises dans le secteur.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

- L'achèvement des travaux de construction d'un village d'artisans à Amezmiz et Oujda, d'espaces d'exposition à Ourika et à Imi Ntanoute, la création de Dar Sanâa à Safi et la restructuration du centre d'artisanat de Jerada ;
- Le lancement des projets de création d'un complexe intégré d'artisanat à Kénitra, d'un village d'artisans à Kénitra et l'aménagement des zones d'activités artisanales à Settât, Fès –Meknès, Al Attaouia, Sidi Rahel et Tamelalet ;
- Le lancement de la création de 3 villages d'artisans à Zaouite Cheikh, à Fkih-Ben Saleh et à Mrirt, la création de 3 Dar Sanaâ dans la province de Fkih-Ben Saleh et la restauration de la tannerie traditionnelle de Béni Mellal ;
- La création de villages d'artisans à Taounate et Guercif, d'un complexe intégré d'artisanat à Tanger et l'aménagement de l'ensemble artisanal de Taza.



2

Accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles

Plan Maroc vert

Réalisations au titre de l'année 2015:

- Une amélioration significative des produits alimentaires: Le niveau de sécurité alimentaire pour les principaux produits de base a atteint près de :70% pour les céréales, 40% pour le sucre et 100% pour les viandes et les fruits et légumes;
- Le taux de croissance annuel moyen du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) a connu une amélioration significative de près de 7% par an;
- La dynamique engendrée par l'investissement public a permis l'augmentation des investissements privés et la diversification des sources de financement. Les bailleurs de fonds internationaux ont apporté leur concours aux projets du Plan Maroc Vert, avec une enveloppe totale de 20,6MMDH;
- L'intervention du Fonds de Développement Agricole (FDA) qui a mobilisé durant la période 2008-2014, un montant total de 15,4 MMDH au titre des subventions octroyées pour la promotion des investissements dans le secteur agricole ayant permis d'engendrer 42,3 MMDH d'investissement privé sur la même période et 2,7 MMDH d'investissement direct.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

- La poursuite de la réalisation de 497 projets lancés jusqu'à 2015 dans le cadre du Pilier II de l'agriculture familiale solidaire et le lancement de 85 nouveaux projets;
- La poursuite des efforts pour la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur de l'agriculture à travers le Fonds de Développement Agricole (dans le cadre de 19 contrats-cadres);
- La Poursuite des opérations d'extension de l'irrigation et du programme National d'Economie d'Eau d'irrigation et le développement du partenariat public privé;
- La Préservation du patrimoine végétal et animal et le renforcement de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et le développement de l'agrobusiness de la formation et la recherche agricole.



L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a décerné au Maroc le prix d'excellence pour avoir réalisé le 1^{er} cible des objectifs du millénaire pour le développement OMD. En effet, le Maroc a éradiqué l'extrême pauvreté, deux ans avant la date prévue dans les OMD;

**La Vision 2020 du
Tourisme**



Réalisations au titre de
l'année 2015:

- Le volume des arrivées aux postes frontières a atteint 6 millions de touristes à fin juillet 2015, soit une progression de 1,5 % par rapport à l'année 2014 (-5,3% pour les touristes étrangers et +9,5% pour les marocains résidents à l'étranger). Le nombre des touristes en provenance de l'Allemagne a enregistré une progression de 14%, suivi de celui du Royaume Uni avec une hausse de 7%;
- A fin juillet 2015, les nuitées totales réalisées dans les établissements d'hébergement touristique classés ont baissé de 8% par rapport à la même période de 2014 (-14,4% pour les touristes non-résidents et +11,9% pour les résidents);
- Les recettes générées par les activités touristiques des non-résidents au Maroc ont atteint, à fin août 2015, 40,1 milliards de dirhams contre 40,9 milliards de dirhams, à fin août 2014, soit une légère baisse de 1,9%.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

L'année 2016 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la «Vision 2020» à travers les principales actions ci-après :

- Le renforcement du cadre juridique du secteur et la promotion de la destination Maroc;
- Le développement de projets touristiques d'envergure: Wessal Casa Port et Wessal Bouregreg;
- Le renforcement des capacités des acteurs du tourisme et le renforcement du capital humain.

**La stratégie
Halieutis**



Réalisations 2015:

- L'amélioration de la qualité des produits de la pêche dans les régions du Sud du Maroc et le soutien à l'activité de pêche artisanale dans ces régions à travers l'équipement de 6.600 barques artisanales par des caissons isothermes.
- La poursuite du plan national d'aménagement du littoral (PNAL);
- La consolidation du système de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques par la mise en place du système de positionnement et de suivi continu des navires de pêche par satellites (le nombre de navires équipés en balises de géolocalisation a atteint 2.194 unités) ;
- La poursuite du programme d'aménagement des pêcheries.

Projets programmés au titre de l'année 2016:

◊ Le Programme de développement de la Pêche, de l'aquaculture et la promotion de la valorisation de la ressource halieutique:

- La mise à niveau et la modernisation de l'outil d'exploitation des ressources ;
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises de transformation et de conditionnement des produits de la mer .

◊ Le programme de la qualification, de la promotion-socioprofessionnelle et de la sécurité des gens de mer:

- L'amélioration de la qualité de la formation en diversifiant les filières et les modes d'intervention en vue de couvrir tous les besoins en ressources humaines des projets d'Halieutis.

3

Mise en œuvre du Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020



Consolidation des acquis et renforcement de la dynamique industrielle à travers le développement des écosystèmes industriels performants et de l'intégration et de la compensation industrielle.

Secteur de l'Automobile: L'année 2015 a été marquée par la signature d'un Protocole d'Accord entre le groupe PSA Peugeot-Citroën et l'Etat marocain pour l'implantation d'un important complexe industriel pour un coût global de 570 millions d'euros. Ce projet permettra la création de 4.500 emplois directs et 20.000 emplois indirects et la production de 200.000 véhicules et de 200.000 moteurs par an. Par ailleurs, Kenitra Automotive City (KAC) devrait générer à terme un investissement de 12 MMDH et la création de 30.000 emplois et Tanger Automotive City (TAC) permettrait aussi d'attirer à terme 8 milliards de dirhams d'investissement et de créer 30.000 emplois.

Secteur de l'Electronique: Le chiffre d'affaires à l'export du secteur s'est établi à près de 5,2 milliards de dirhams fin août 2015. L'année 2015 a aussi connu la signature d'un contrat d'investissement avec la société OFS Furukawa Company pour un montant de 300 millions de dirhams devant générer plus de 150 nouveaux emplois.

L'année 2016 sera marquée notamment par la poursuite de la mise en œuvre des contrats de performance des écosystèmes et le développement de l'investissement dans les secteurs (Automobile, Aéronautique et Electronique).

Secteur de l'Aéronautique: Le chiffre d'affaires à l'export s'est établi à 4,6 MMDH fin août 2015. Aussi, il a été procédé à la signature de deux contrats de performance, entre l'Etat et le Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales (GIMAS), pour la mise en place des quatre premiers écosystèmes ayant pour objectif la création de 23.000 nouveaux emplois, la réalisation d'un chiffre d'affaires de plus de 26 MMDH. De plus, les travaux de construction de l'usine de Bombardier ont été achevés, ainsi le nombre d'emplois générés devrait atteindre 400 emplois à fin 2015.

Secteur de l'Offshoring:

Actuellement, cinq plateformes Industrielles Intégrées (P2I), sur les six prévues par le pacte émergence, sont opérationnelles à Casablanca, Rabat, Fès, Tétouan et Oujda et plus de 100 entreprises y sont installées dont un panel de multinationales.

Afin de soutenir cette dynamique, l'étude pour la mise en place de l'écosystème offshoring est en cours et aboutira en 2016 au lancement des écosystèmes du secteur de l'offshoring.

Secteur du textile et cuir:

Le chiffre d'affaires à l'export du secteur s'est établi à fin août 2015 à 22,3 milliards de dirhams.

L'année 2016 connaîtra le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement lancés dans le cadre des écosystèmes textiles.



4

Promotion de l'investissement privé et appui à la compétitivité de l'entreprise



Amélioration du climat des affaires

- La poursuite des mesures de simplification des procédures administratives via le lancement du projet de réalisation d'une plateforme de publication des procédures administratives simplifiées applicables à l'entreprise;
- La modernisation du cadre juridique des affaires: La réforme de la loi sur les Sociétés Anonymes (SA), la réforme de la loi sur les sûretés mobilières, la réforme du livre V du code de commerce relatif aux entreprises en difficulté...;
- La refonte de la charte de l'investissement;
- L'institutionnalisation de la Commission Nationale de la Commande Publique;
- La réduction des délais de paiement et règlement des arriérés des administrations et entreprises publiques en matière de commande publique.

Le Maroc a gagné 5 places dans le classement Doing Business 2016 occupant désormais la 75ème place.

Facilitation de l'accès au financement

- La réforme de la loi bancaire: la promulgation de la loi n°103-12 modifiant la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés en vue d'instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives;
- La promulgation de la loi n°18-14 modifiant et complétant la loi n°41-05 relative aux Organismes de Placement en Capital Risque (OPCR);
- La préparation d'un projet de loi régissant les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI);
- La modernisation de la bourse des valeurs et la diversification des instruments financiers à la disposition des émetteurs et des investisseurs.

Développement de la logistique

- Le lancement de nouveaux projets de développement des chaînes logistiques d'Import/Export;
- L'amélioration des services logistiques des administrations et l'élaboration d'une feuille de route à l'horizon 2020 pour le développement des compétences et de la formation dans les métiers logistiques.

4

Promotion de l'investissement privé et appui à la compétitivité de l'entreprise



Appui à la compétitivité des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et intégration du secteur informel

Un nouveau dispositif d'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'intégration du secteur informel (2015-2020) a été mis en place, ledit dispositif est articulé autour de deux axes :

- ♦ La modernisation et le soutien à la compétitivité de 20.000 TPME dont 500 entreprises à fort impact pour l'émergence d'une nouvelle génération de locomotives;
- ♦ La reconversion vers le formel et l'accompagnement de 100.000 auto entrepreneurs pour assurer la création de près de 135.000 emplois.

Programmes d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

- Le renforcement des instruments d'accompagnement financier des TPE et des PME à travers le développement des micro crédits et des offres de garantie comme le fonds de financement d'investissement.
- La poursuite de la promotion des programmes IMTIAZ et MOUSSANADA qui visent à promouvoir les investissements de développement et de modernisation des PME (Accompagnement de 600 nouveaux projets de modernisation et 100 nouveaux programmes d'investissement en 2016);
- Les programmes TAHFIZ et ISTITMAR de soutien et d'accompagnement des TPE;
- La poursuite du recouvrement du crédit d'impôt sur la TVA dans le cadre du buttoir et l'accélération des restitutions d'impôt sur la TVA;
- L'accélération de la mise en œuvre des mesures juridiques, réglementaires et procédurales pour réduire les délais de paiement relatifs aux marchés publics et règlement des arriérés des administrations et établissements publics;
- L'application effective de la préférence nationale en matière des marchés publics, à travers la poursuite de l'octroi de 20% des marchés publics au PME.

Renforcement de la formation professionnelle

- ♦ L'augmentation de l'effectif des bénéficiaires de la formation professionnelle initiale pour atteindre 438.797 en 2016, soit une évolution de 5% par rapport à 2015;
- ♦ Le lancement des travaux de construction de l'institut de formation des métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique à Tanger;
- ♦ La construction de deux centres de formation dans le secteur de la pêche maritime;
- ♦ L'équipement de l'institut spécialisé dans les métiers de l'automobile de Tanger et de son internat et ainsi que l'extension de l'institut des métiers de l'aéronautique de Casablanca;
- ♦ La poursuite du programme de construction de l'institut des métiers de la logistique portuaire à Tanger Med, de l'institut national de formation de formateurs et des tuteurs à Tamesna, et des Instituts de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique IFMEREE d'Ouarzazate et de Tanger.



Promotion et mobilisation des investissements privés



- L'adoption par le Gouvernement de 15 projets de conventions d'investissement pour un montant total de 24,77 milliards de dirhams en vue de générer 3.985 emplois directs;
- Ces investissements concernent le secteur de l'énergie avec 16,52 milliards de dirhams, les secteurs du tourisme, de l'immobilier et des loisirs avec près de 6,5 milliards de dirhams, et le secteur du commerce avec 1,48 milliards de dirhams;
- Il est prévu la création de 2500 emplois dans le secteur du commerce et 1250 emplois dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme.

Mesures fiscales pour la promotion de l'investissement et de l'entreprise

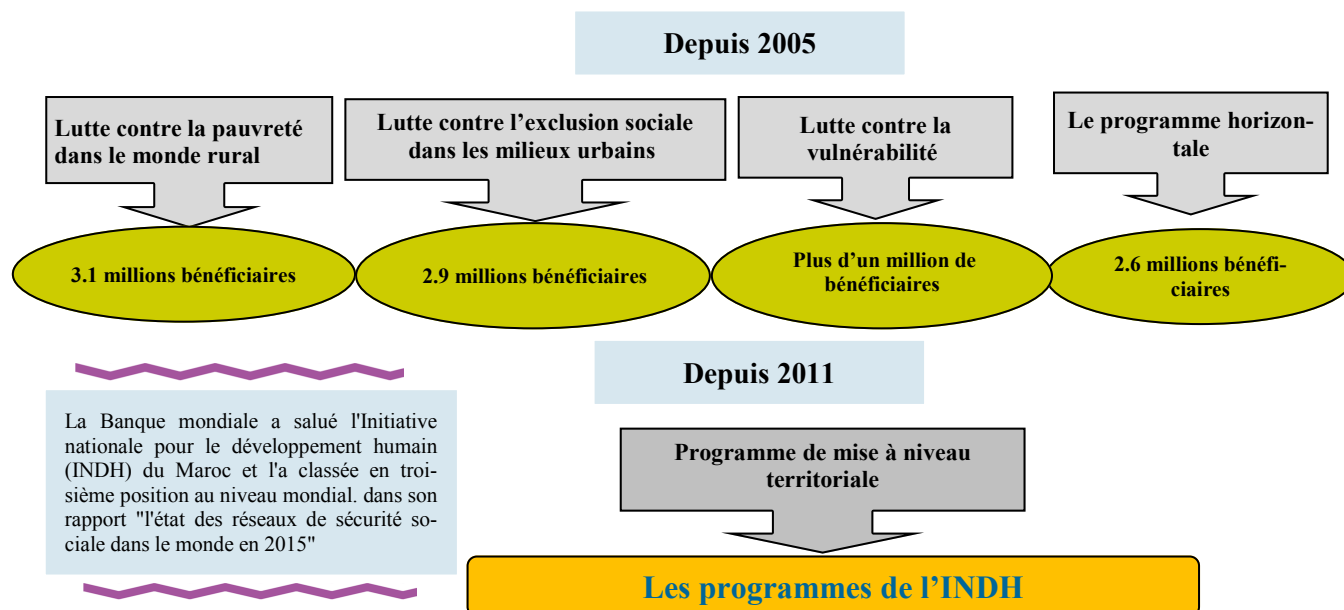
- L'insertion de la catégorie des bénéfices soumis à l'IS au taux de 20% (de 300 001 à 1 000 000 DH) et l'augmentation du taux à 31% pour les bénéfices supérieurs à 5 millions de dirhams;
- L'exonération de TVA sur les opérations d'importation des aéronefs de plus de 100 places réservés au transport aérien (taux de 20% actuellement);
- L'exonération de la TVA sur les opérations de démantèlement des avions, avec bénéfice du droit à déduction;
- Généralisation du remboursement de la TVA grevant les biens d'investissement. Il y a lieu de préciser que l'exonération de la TVA des biens d'investissement de 36 mois accordée aux entreprises nouvellement créées demeure applicable;
- La récupération de la TVA non apparente sur les biens d'origine agricole utilisés dans la production agroalimentaire vendue localement, dans le but de renforcer la compétitivité de ce secteur et la lutte contre le secteur informel;
- La possibilité pour les baux emphytéotiques portant sur « les terrains domaniaux destinés à la réalisation des projets d'investissement dans le secteur des services, de bénéficier de la réduction de la base imposable à l'instar des secteurs industriel et agricole;
- La réduction de 40% sur les revenus immobiliers provenant de l'immobilier agricole à l'instar de l'immobilier bâti et non bâti.

Soutien aux investissements de l'Office National des Chemins de Fer ONCF

- Application du taux de 20% aux opérations de transport ferroviaire (14% actuellement);
- Consécration de 1,8 MMDH pour la régularisation de la dette accumulée pour le bénéfice de l'office au cours des dernières années;
- L'exonération de TVA sur les opérations d'importation pour les trains et pour le matériel ferroviaire destiné au transport des voyageurs et de marchandises.

1

Consolidation des acquis de l'INDH et poursuite de la promotion de ses programmes pour faire face aux déficits sociaux et pour le développement des zones marginalisées



• Réalisations de l'INDH (les quatre programmes) 2005-2014

Programmes	Nombre de projets	Nombre d'opérations	Montant global (million de DH)	Part de l'INDH (million de DH)	Nombre de bénéficiaires
Programme horizontale	16 024	4162	8653	4490	2 604 370
Lutte contre la pauvreté dans le monde rural	12 868	1235	6397	4568	3 176 305
Lutte contre l'exclusion sociale dans les milieux urbains	6388	1933	8933	5017	2 971 120
Lutte contre la vulnérabilité	3061	964	5070	3064	1 001 315
Total	38.341	8.294	29.053	17.148	9 753 110



50% des bénéficiaires de l'INDH sont issus du monde rural

• Réalisations du programme de mise à niveau territoriale 2011-2014

Ce programme a bénéficié de 4.3 milliards de dirhams entre 2011 et 2014, dont la contribution de l'INDH s'élève à 51% .

Réalisations 2011-2014

- ⇒ La construction de **90** logements pour le personnel médical, l'ouverture de **39** centres de santé et l'achat de **44** ambulances ;
- ⇒ La construction de **1.896** logements pour les enseignants;
- ⇒ Le désenclavement du monde rural à travers la construction de **1.071,27** km de routes et pistes, l'électrification de **2.248** douars;
- ⇒ L'adduction d'eau potable de **121** douars;
- ⇒ La réalisation de **400** points d'eau.

- Lancement du programme Royal 2016-2022

En application des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi contenues dans le discours du trône de 2015, l'année 2016 sera marquée par le lancement d'un nouveau programme au profit du monde rural et des zones de montagnes afin de faire face aux déficits au niveau des infrastructures et des services sociaux dans le but d'assurer un développement durable pour ces zones.

Budget: 50 milliards de dirhams / Nombre de projets: 20800 projets
Au profit de: 12 millions bénéficiaires dans 24 290 douars

♦ Les besoins en termes d'infrastructures et des services sociaux de base :

- La réalisation de 22.780 km de routes et pistes rurales;
- La réaménagement de 9.600 km;
- La réalisation de 276 ouvrages d'art.

Les routes

36 milliards de dirhams
3.4 millions bénéficiaires



- 728 projets d'extension et de réhabilitation du réseau d'eau potable;
- 244 projets de branchement individuels;
- 9511 points d'eau;

L'eau potable

5.5 milliards de dirhams
1.4 millions bénéficiaires



- L'ouverture de 114 garderies, 90 écoles, 33 collèges, 29 lycées;
- La création de 81 dar taliba/dar talib, la réalisation de 803 logements de fonction, et l'acquisition de 554 véhicules de transport scolaire.

L'éducation

5.1 milliards dirhams
1.5 millions bénéficiaires



- La construction de 523 dispensaires, 232 centres de santé, 67 hôpitaux intercommunaux;
- La réalisation de 424 logements pour le personnel médical rural, 176 maisons d'accouchement et 81 maisons de mère;
- L'acquisition de 396 unités médicales mobiles et de 447 ambulances.

La santé

1.4 milliards de dirhams
6 millions bénéficiaires



- 632 Projets de branchement individuel;
- 123 projets d'électrification rurales décentralisée;
- 103 projets d'éclairage public.

L'électrification

1.93 milliards de dirhams
1504 douars



Un plan d'action intégré basé sur la coopération entre les différents départements ministériel, des conseils régionaux et locaux et les programmes de l'INDH.

♦ La répartition régionale des budgets destinés à la mise à niveau sociale dans les zones rurales et des montagnes:

Les régions	Crédits alloués Milliards de dirhams
Tanger-Tétouan	7.6
L'oriental	5.5
Fès-Meknès	7.9
Rabat-Salé-Kénitra	2.4
Béni Mellal-Khénifra	5.0
Casablanca-Settat	3.3
Marrakech-Safi	6.6
Draa-Tafilalet	4.1
Souss-Massa	4.9
Guelmim-Oued Noun	1.3
Laâyoune-Sakia Hamra	0.5
Dakhla- Ouadi Dahab	0.7
Somme	50.0



Population totale du Maroc:
33.848.242 habitants.

- 60,3% dans les zones urbaines;
 - 39,7 dans les zones rurales;
- (Recensement général de la population et de l'habitat 2014) .

Les critères de répartition des crédits alloués :

- Les besoins en infrastructures et services sociaux de base ont été identifiés grâce à une étude de terrain exhaustive portant sur l'ensemble des régions du Royaume.
- la répartition des crédits relatifs à ce programme a par conséquent obéi aux spécificités et ressources de chaque région ainsi qu'aux possibilités d'emploi et difficultés de développement y correspondant.

- Poursuite des programmes de mise à niveau du monde rural et des zones de montagnes

Principales réalisations

Programmes	Indicateurs de performance	Coût
Le 2ème Programme National des Routes Rurales	- Réalisation de 14.756 km de routes rurales; - Augmentation du taux d'accessibilité de la population rurale à 78 % à fin juin 2015.	coût global de 14.344 millions de dirhams
Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales	- Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 94,5% à fin 2014; - L'objectif est la desserte en eau de 11 millions d'habitants.	coût du programme 10 milliards de dirhams
Le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG)	Depuis son lancement en 1995, ce programme a permis à 12,4 millions d'habitants d'accéder aux services de l'électricité portant ainsi le taux d'électrification rurale à 99,09% contre 18% en 1995.	investissement global de 22,3 milliards de dirhams

Le renforcement de la gouvernance des programmes destinés au monde rural



- La création de:
 - ⇒ la Commission Interministérielle Permanente de Développement de l'Espace Rural et des Zones Montagneuses;
 - ⇒ la Direction de Développement de l'Espace Rural et les Zones de Montagne au niveau du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.
- La validation par le Gouvernement lors de la 1ère réunion de la commission Interministérielle Permanente de Développement de l'Espace Rural et des Zones Montagneuses tenue le 13 Juillet 2015, du processus d'intervention intégré dans les territoires ruraux .
- La redynamisation des ressources du Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne via une augmentation importante de ses ressources qui sont passées de 500 millions de dirhams en 2009 à plus de 1,3 milliards de dirhams en 2015.

Les mesures envisagées:

- L'élaboration d'un programme pour l'amélioration des indicateurs de développement humain et des infrastructures socio-économiques de base dans 44 communes rurales les plus en retard;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier qui a été présentée à Sa Majesté le Roi le 4 octobre 2013.



• **Principales réalisations du fonds d'appui à la cohésion sociale**

 ◆ L'extension du RAMED a permis d'atteindre jusqu'au 10 juillet 2015 plus de 8.78 millions de bénéficiaires, soit un dépassement de la population cible estimée à 835 millions de personnes. (1.34 MMDH)	 «Programme Tayssir» ◆ Le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2014-2015 a atteint 805.746 élèves; ◆ Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre de bénéficiaires devrait atteindre 828.400 élèves issus de 524.400 familles. (500 MDH)	 Initiative Royale « 1 million de Cartables » ◆ Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une augmentation pour atteindre 3.914.949 élèves au titre de l'année scolaire 2014-2015; ◆ Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre de bénéficiaires a atteint 3.91 millions élèves. (100 MDH)
--	---	---

Assistance aux personnes à besoins spécifiques 	• Une convention de partenariat a été signée, le 30 Mars 2015, entre l'Etat et l'Entraide Nationale ayant pour objectif de définir les conditions et les règles régissant le partenariat entre les différentes parties contractuelles, de manière à garantir une gestion efficace et transparente des ressources financières ainsi que les modalités de leur octroi. • Les services offerts concernent essentiellement la contribution à l'acquisition d'appareillage spécifique et autres aides techniques, la contribution à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants à besoins spécifiques et la promotion des activités génératrices de revenus.
--	--

Aide direct aux femmes veuves en situation de précarité	◆ Conformément aux dispositions du décret n° 2-14-791 du 4 Décembre 2014 fixant les conditions et les critères d'éligibilité à l'aide directe au profit des femmes veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge, le montant de l'aide mensuelle est arrêté à 350 DH pour chaque enfant dans la limite de 3 enfants et sans possibilité de cumuler ce soutien financier avec toute autre aide qu'elle qu'en soit la nature (bourses scolaires, aide fournie dans le cadre du programme Tayssir, pension, allocation familiale...) ◆ Le 25 Février 2015, il a été procédé à la signature de la convention relative à la gestion de l'aide directe aux veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge, entre l'Etat et la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), pour une durée de 5 ans renouvelable. L'objet de ladite convention est de définir les conditions et les modalités relatives à la gestion et au paiement de l'aide directe.
--	---

• **Pérennité des ressources du fonds d'appui à la cohésion sociale**

- ◆ Fusion du compte « fonds des tabacs pour l'octroi de secours » et le compte « fonds d'appui à la cohésion sociale », ainsi la taxe intérieure de consommation (TIC) passera de 4.5% à 5.4%.
- ◆ Affectation d'une part des marges dégagées de la réforme de la caisse de compensation.
- ◆ Révision du tarif de la contribution sociale de solidarité relative à la livraison à soi-même de construction en remplaçant le tarif fixe de 60 dirhams le mètre par un tableau de tarif qui se présente comme suit :

Surface couverte en m 2	Tarif appliqué en DH/ m 2
Inférieure ou égale à 300	Exonéré
301 à 400	60
401 à 500	100
Au delà de 500	150

3

Le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la vulnérabilité

• **Les principales réalisations du fonds d'entraide familiale**



- ◆ Depuis son démarrage en **2011**, ce fonds a exécuté jusqu'à fin septembre **2015, 5.969 actes judiciaires**.
- ◆ Afin d'assurer une meilleure efficacité à l'action de ce fonds, le Gouvernement envisage d'alléger sa gestion administrative à travers la simplification des pièces constitutives du dossier de la demande de la pension alimentaire et de faire bénéficier également les femmes délaissées des prestations dudit fonds.

• **Promotion de l'économie sociale et solidaire**

Le développement de l'économie sociale et solidaire traduit la volonté du gouvernement à jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

Principales réalisations de l'année 2015

- La signature du contrat-programme relatif au plan de développement régional de l'Economie Sociale et Solidaire (PDRESS) de la Région Laayoune-Sakia Al Hamra;
- La poursuite de la mise en œuvre du PDRESS de la Région Rabat-Salé-Kénitra;
- L'achèvement des études des PDRESS dans huit autres régions du Royaume ;
- La poursuite du Programme Mourafaka et l'étalement de sa durée d'exécution à l'année 2018 avec l'objectif d'accompagner **2000** coopératives nouvellement créées au titre de la période 2015-2018.

**Prévisions
2016**



- La mise en place de dix Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire;
- L'accompagnement des coopératives pour s'adapter aux nouvelles dispositions du projet de loi n° 112-12 relative aux coopératives et la contribution à l'étude concernant l'élaboration de projet de loi-cadre de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec la FAO et le développement de concertations au sujet du commerce équitable ;
- La valorisation et la promotion des produits et services de l'économie sociale et solidaire à travers l'organisation de la cinquième édition du Salon de l'Economie Sociale et Solidaire .

La nouvelle stratégie nationale de l'emploi (2015-2025)

- Une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles nationales, ainsi que le renforcement de la création d'emplois productif et décent;
- La valorisation du capital humain à travers des actions en amont pour améliorer les performances des systèmes de formation initiale, fondamentale, technique, professionnelle et supérieure et renforcer l'employabilité de la main d'œuvre;
- Le suivi des dispositifs ciblés de la politique active de l'emploi et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail à travers la valorisation des programmes d'appui aux micro entreprises et l'appui à l'auto emploi, aux activités génératrices de revenus et aux travaux publics ;
- L'amélioration de la gouvernance du marché de travail, à travers l'institutionnalisation de la Stratégie Nationale de l'Emploi.



Emergence d'un modèle de développement permettant de créer des emplois productifs et décents

L'impact des programmes réalisés

Le bilan des programmes de promotion de l'emploi



L'insertion depuis 2006, de 500.344 chercheurs d'emplois, soit une moyenne de près de 51.000 bénéficiaires par an ;



Le nombre de bénéficiaires depuis 2007 a atteint 130.539, soit une moyenne annuelle de près de 15.000 bénéficiaires ;



Le nombre des entreprises créées depuis 2007 à fin juin 2015 a atteint 6.403 petites entreprises, créant ainsi plus de 16.950 emplois, soit près de 780 entreprises créées en moyenne par an.

● Réalisation d'un taux d'insertion des bénéficiaires du programme dépassant 40% après environ 12 mois de l'achèvement du contrat d'insertion. 63% des bénéficiaires ont décroché un contrat CDI;

● Réduction de la durée moyenne pour obtenir un emploi durable de 3,7 mois pour les bénéficiaires du programme « IDMAJ » à la fin du contrat d'insertion contre 12,8 mois pour les chercheurs d'emploi n'ayant pas bénéficié du programme;

● 60% des bénéficiaires du Programme « TAEHIL » occupent un emploi salarié 3 mois après l'achèvement des formations;

● 87% des bénéficiaires des formations contractualisées dans le cadre du programme « TAEHIL » ont été insérés dans les entreprises après moins de 3 mois après la fin de la formation .



* Jusqu'à fin juin

Les réalisations au titre des années 2014 et 2015 et prévisions au titre de la LF 2016:

Actions	Réalisations 2014	Réalisations 2015*	Prévisions 2016
Insertion des chercheurs d'emploi dans le cadre du dispositif de formation –insertion (IDMAJ)	63.143	38.132	65.000
Amélioration de l'Employabilité des chercheurs d'emploi	18.390	6.707	25.000
Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'auto emploi	1.408	772	2.000
Nombre des entreprises créées dans le cadre de l'auto emploi	665	265	1.000

Principales mesures mises en œuvre pour la promotion de l'emploi en 2015

- Opérationnalisation de l'indemnité pour perte d'emploi (un montant de 500 millions de dirhams à débloquent en trois tranches au titre de la période 2014-2016).
- le nombre de bénéficiaires de ladite indemnité a atteint 2.289 bénéficiaires au titre du premier semestre de l'année 2015, pour un montant avoisinant les 17 millions de dirhams.
- La prise en charge par l'Etat de l'Assurance Maladie Obligatoire et de la couverture sociale au profit des bénéficiaires des stages de la formation-insertion.

Programme d'action 2016

- L'extension de la couverture sociale aux indépendants et professionnels du transport, et le renforcement de la couverture sociale pour les marocains résidents à l'étranger;
- La mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'encouragement à l'emploi dont les contrats de formation insertion tels que réformés et le nouveau programme TAHFIZ;
- La mise en place d'un programme pour la requalification de 25 000 chercheurs d'emploi (Programme TAETIR) titulaires du diplôme de licence en coordination avec les départements concernés.

L'année 2015 a été marquée par la présentation devant Sa Majesté le Roi de la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030) élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

La réforme de l'école marocaine

L'adoption d'une nouvelle stratégie de l'éducation nationale



L'école de la promotion de l'individu et de la société

Garantir l'adéquation des Formations et des apprentissages aux besoins du pays et la consolidation de l'intégration socio-culturelle et de la place de notre pays parmi les pays émergents.

L'école de la qualité pour tous

Rehausser la qualité de l'école, ses prestations et son rendement selon un référentiel national

L'école de l'équité et de l'égalité des chances

Garantir la Généralisation de l'enseignement fondé sur l'équité, tant au niveau socio-éducatif qu'au niveau du genre

Principales réalisations de l'année 2015

La généralisation de la scolarisation:

- L'augmentation du nombre des internats qui est passé de 581 en 2013-2014 à 685 en 2014-2015.
- S'agissant de la rentrée scolaire 2015-2016, le nombre des établissements scolaires est passé à 10.805, dont 111 écoles communautaires.

un progrès important a été enregistré en matière de scolarisation comme le démontre les taux spécifiques pour le primaire, le collégial et le qualifiant qui ont atteint respectivement 99,1%, 90,4% et 70,1% en 2014-2015.

L'éducation non formelle:

Le nombre global des élèves inscrits au sein du programme de « l'école de la deuxième chance » et du dispositif de « l'accompagnement pédagogique » a atteint 52.000 pour l'année (2014-2015).

**Programme
d'action 2016**



- ♦ L'extension des branches du baccalauréat international pour couvrir 25% des lycées ainsi que la prise des mesures additionnelles pour le renforcement de l'apprentissage des langues dans le cycle collégial ;
- ♦ Le renforcement de la convergence entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle ainsi que la diversification des branches du baccalauréat professionnel;
- ♦ La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en concertation avec le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique;
- ♦ la mise en œuvre d'un programme scolaire révisé et amélioré pour les quatre premières années du primaire au niveau de certains établissements scolaires pour la nouvelle année scolaire.

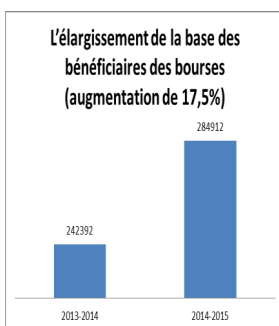
• La réforme de l'école marocaine

La lutte contre l'analphabétisme

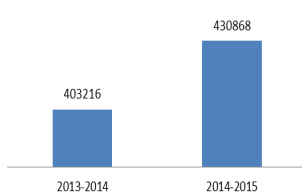
- Pour l'année scolaire 2014-2015, le nombre des bénéficiaires dans le cadre des programmes d'alphabétisation a atteint 745.363;
- le nombre global des bénéficiaires des programmes au titre la période 2002-2015 s'élève à près de 8,1 millions bénéficiaires;
- La poursuite de la mobilisation des différents partenaires publics, privés et ONG afin d'augmenter le nombre annuel de bénéficiaires ainsi que l'exécution et le suivi de la phase pilote du programme des jeunes pour un échantillon de 1.000 bénéficiaires ;
- L'accompagnement et le suivi de programmes spécifiques pour les entreprises, les immigrés et les mal voyants en collaboration avec les autres parties prenantes ;
- L'extension de la création des centres de certification des acquis pour couvrir cinq régions.

Développement de l'enseignement supérieur

Principales réalisations:



Renforcement de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur



- L'augmentation de l'effectif global des étudiants universitaires pour atteindre 677.392 en 2014-2015 contre 607.145 étudiants en 2013-2014, soit une évolution de 11,5 %;
- L'accroissement de la capacité d'accueil des cités universitaires atteignant 48.300 lits en 2014-2015;
- L'augmentation du nombre des restaurants universitaires (16) et de repas servis quotidiennement atteignant 57.000 en 2014-2015;
- La diversification des formations et leur adéquation avec les besoins en ressources humaines qualifiées du marché de l'emploi et des grands projets structurants;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud à travers la formation des ressources humaines issues des pays africains.

L'adoption d'une nouvelle stratégie de l'enseignement supérieur

- La garantie aux apprenants d'un apprentissage continu et durable;
- La confirmation du rôle de l'enseignement privé en tant que partenaire de l'enseignement public dans la généralisation et la réalisation de l'équité ;
- La rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion ;
- La structuration plus cohérente et plus flexible des composantes et des cycles de l'université marocaine ;
- L'institutionnalisation des passerelles entre les divers cycles d'éducation et de formation ;
- La promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation à travers notamment l'élévation graduelle de la part du PIB alloué à la recherche, pour se situer à 1% à court terme, à 1,5% en 2025 et à 2% en 2030.



Programme d'action 2016:

L'année universitaire 2015-2016 a enregistré une augmentation du nombre global d'étudiants d'environ 8% par rapport à 2014-2015 qui atteindra 730.966 étudiants. Ainsi les mesures prévues concernent:

Le renforcement de la capacité d'accueil, à travers notamment le lancement et la poursuite des travaux de construction et d'équipement de nouveaux établissements universitaires notamment les facultés de médecine de Tanger et d'Agadir et la programmation de la construction de 10 nouveaux amphithéâtres d'une capacité de 400 places chacun ;

Le développement de la qualité du système de formation, à travers notamment la poursuite du programme de réhabilitation des écoles d'ingénieurs, ainsi que l'activation du rôle de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

L'amélioration des services sociaux en faveur des étudiants, à travers l'augmentation du nombre de nouveaux boursiers pour atteindre un effectif global de 330.000 en 2015-2016, contre 284.912 en 2014-2015, l'accroissement de la capacité d'accueil des cités universitaires à 4.900 lits, la construction de nouveaux restaurants universitaires à Nador, à Safi et à El-Jadida et la construction de 15 centres médicaux.



6

Extension de la couverture médicale et l'amélioration de l'accès aux soins

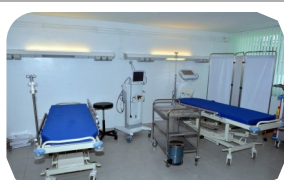
Extension de la couverture médicale

⇒ Réalisations et perspectives



- L'adoption de la loi n°116-12 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire pour des étudiants. En vertu de cette loi, ce régime s'applique aux étudiants de l'enseignement supérieur et étudiants et stagiaires poursuivant leurs études dans les établissements dans les secteurs public et privé ainsi qu'aux étudiants étrangers selon les conditions arrêtées par ladite loi ;
- L'effectif des étudiants bénéficiant de cette couverture au titre de l'année universitaire 2015-2016 est estimé à 250 000 étudiants, pour un coût global de l'ordre de 100 MDH ;
- La poursuite des efforts de l'extension de la couverture médicale obligatoire au profit des différentes catégories notamment les indépendantes et professions libérales.

• Amélioration de l'accès aux soins



**Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie
2012-2016**

La mise à niveau de l'infrastructure sanitaire de base :

- ⇒ La poursuite des travaux d'équipement des CHU de Marrakech et Oujda, le lancement des projets de construction des CHU d'Agadir et Tanger, la reconstruction de l'hôpital Ibn Sina de Rabat et le lancement des hôpitaux provinciaux (Mrirt, Saidia, Mediouna, Bouizakrane et Kelaa megouna) ;
- ⇒ La réhabilitation des centres hospitaliers dans le cadre du projet « Santé Maroc III » ainsi que l'achèvement des travaux de construction de 14 hôpitaux locaux et provinciaux et 9 centres d'hémodialyse ;
- ⇒ Le lancement par Sa Majesté le Roi des travaux de construction du CHU Tanger en date du 22 septembre 2015 .

La poursuite de l'appui aux principaux programmes de santé :

- ⇒ L'appui aux différents programmes relatifs à la santé de la mère et de l'enfant ;
- ⇒ Le lancement de l'opération KARAMA au profit des personnes souffrant de troubles psychiques au mausolée Bouya Omar ;
- ⇒ La mise en service de 2 hôpitaux de psychiatrie à Oujda et à Tétouan et la construction d'un hôpital régional de psychiatrie à Tanger et la création de 7 centres d'addictologie ;
- ⇒ La mise en œuvre des centres d'oncologie dans les CHU de Fès, Marrakech et Oujda, l'achèvement des travaux de construction de 3 centres de référence de santé reproductive et de détection précoce du cancer du sein et du col utérin à Fes, Khénifra et Khémisset ;
- ⇒ Le lancement de l'opération RIAYA pour le renforcement de la couverture sanitaire des zones sinistrées par les intempéries et les zones enclavées en milieu rural.

L'amélioration des services de proximité au profit du citoyen :

- ⇒ La création de 46 unités des urgences médicales de proximité ;
- ⇒ La mise en place de 11 unités de SAMU et 3 héli-SMUR à Marrakech, Oujda et Laayoun et la création de 20 unités SAMU en milieu rural ;
- ⇒ L'acquisition prévue d'une deuxième unité sanitaire mobile et la mise en place de 14 unités des urgences médicales et la mise en service de 9 services mobiles d'urgence et de réanimation ainsi que la réhabilitation de 3 SAMU.

7

Accès à une offre de logement décent

⇒ **Réalisations**

Programmes	Réalisations
Villes sans bidonvilles	Depuis son lancement jusqu'à la fin de mai 2015, le programme a permis l'amélioration des conditions de vie de près de 250 000 ménages et la déclaration de 54 villes sans bidonvilles.
Réhabilitation des constructions menaçant ruine	Pendant la période allant de 1999 jusqu'à fin septembre 2015, 93 opérations ont été lancées dans le cadre de ce programme au profit de 95 000 ménages
Restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et de mise à niveau urbaine	Durant la période 2002 - Septembre 2015, ce programme a permis l'amélioration des conditions de vie de plus d'un million de ménages.
Programme de logements sociaux à 250 000 DH	181 886 logements ont reçu le certificat de conformité ; 849 conventions ont été signées avec une consistance de 1 366 310 logements à fin 2015.
Logements sociaux à faible valeur immobilière	Depuis 2008 jusqu'à fin septembre 2015, le nombre de logements à faible valeur immobilière mis en chantier a atteint 56 062 dont 29 547 ont été achevés.

Perspectives

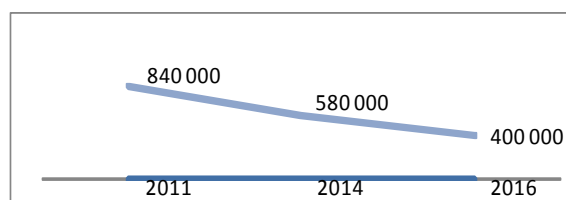
- L'accélération du rythme du programme « villes sans bidonvilles » à travers la déclaration de 7 nouvelles villes sans bidonvilles ;
- La mise en place d'un programme d'envergure pour combler le déficit enregistré dans l'offre de logement dans le cadre du programme d'habitat social dans les provinces du sud (46 686 unités) ;
- Poursuite des efforts pour combler le vide juridique constaté dans le domaine de réhabilitation des constructions menaçant ruines ;
- Le lancement de 10 nouveaux programmes dans le cadre de programme de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et de mise à niveau urbaine notamment au niveau des régions de Fès, Meknes, Beni Mellal, Khenifra et Daraa-tafilalet.



Le déficit enregistré au niveau de l'offre de logement a été ramené à 840 000 unités en 2011, puis 580 000 unités en 2014.

Dans la poursuite des efforts entrepris, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le déficit pour atteindre 400 000 unités en 2016.

Déficit dans l'offre de logement



Mesures fiscales pour encourager l'acquisition de logement.

- Relèvement de la période de vacance de 6 mois à une année pour le bénéfice de l'exonération de l'IR au titre du profit résultant de la cession d'un logement destiné à l'habitation principale;
- Octroi du même traitement fiscal réservé aux contrats « Mourabaha », aux contrats de location avec option d'achat « Ijara mountahia bitamlik » d'une habitation principale;
- Encouragement de l'acquisition d'un logement destiné à une habitation principale dans le cadre de l'indivision à travers la suppression du plafond de 50% concernant la déduction des intérêts de prêts.

7

Intégration sociale des jeunes, promotion de la femme et accompagnement des marocains du monde

Encadrement des jeunes et leur intégration dans le processus de développement du pays

Réalisations



- ◆ Le nombre de foyers féminins est passé de 302 foyers en 2011 à 324 en 2015 ;
- ◆ Le nombre des maisons de jeunes est passé de 526 maisons en 2011 à 600 en 2015 ;
- ◆ Le nombre de bénéficiaires du programme « vacances pour tous » a atteint 659 000 jeunes.
- ◆ La création de 5 centres au service de la jeunesse en 2015, 3 colonies de vacances à Rass lma, Tamaris et El haouzia et 2 centres d'accueil. Ainsi que la mise à niveau de 134 maisons de jeunes, de 120 établissements des affaires féminines, de 45 colonies de vacances et de 17 centres d'observation.

Perspectives

- ◆ Le renforcement du réseau des centres culturels à travers la mise à niveau de 200 maisons de jeunes, de 133 établissements des affaires féminines répartis sur les différentes régions du Royaume ;
- ◆ La création de 3 centres d'accueil, 5 centres de vacances et de loisirs et 43 colonies de vacances ;
- ◆ La poursuite des travaux de mise à niveau du complexe Prince Moulay Rachid pour la jeunesse et l'enfance à Bouznika et l'équipement de différentes constructions sociales et culturelles (maisons des jeunes, foyers féminins, colonies de vacances...).

Attention particulière au profit de la femme, de l'enfant et des personnes âgées

Réalisations

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan Gouvernemental de l'Egalité (PGE) et l'élaboration du projet de loi de lutte contre la violence à l'égard des femmes et le projet de création d'une instance de l'égalité et de lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'approbation par le Conseil des Ministres du projet de loi cadre relatif à la protection et la promotion des personnes en situation d'handicap ;
- La mise en œuvre du Fonds de cohésion social au profit des personnes en situation d'handicap en 2015.

Perspectives

- Le renforcement du volet législatif à travers l'adoption de la nouvelle loi relative à la réforme des centres sociaux dans le cadre de l'amendement de la loi 14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale ainsi que l'élaboration des textes d'application pour la mise en œuvre de la loi cadre relative à la protection et la promotion des personnes en situation d'handicap ainsi que l'examen des textes juridiques régissant le domaine de l'enfance ;
- L'accompagnement de l'Entraide Nationale dans son repositionnement dans le champ de l'action sociale.

Marocains du Monde et migration

Réalisations

- Le renforcement du programme d'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine au profit des enfants marocains à l'étranger à travers l'organisation de la 7^{ème} édition des universités d'été au profit de 300 jeunes marocains résidents à l'étranger en partenariat avec trois universités marocaines ;
- Le rapatriement de 97 marocains résidents au Yemen ;
- La création de 4 maisons des marocains résidents à l'étranger et des affaires de migration à Nador, Beni mellal, Tiznit et Khouribga ;
- La signature des conventions cadre avec les institutions publiques concernées par la dimension migratoire pour subvenir aux besoins d'intégration des migrants ayant obtenu leurs cartes de séjour.

Perspectives

- Le développement de partenariat avec les associations œuvrant au profit des MRE et le renforcement de leurs capacités ;
- La mise en place d'une stratégie de communication et d'information intégrée ;
- La poursuite de la création des maisons des marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration ;
- Le renforcement de l'accompagnement social des différentes catégories des MRE ;
- L'amélioration et la multiplication des actions d'accompagnement et d'animation culturelle au Maroc et dans les pays d'accueil.





Développement culturel et sportif

• Une politique culturelle au service du développement social



- L'ouverture au public du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain
- La poursuite des travaux de construction de l'institut national supérieur de musique et des arts chorégraphiques à rabat et de deux conservatoires de musique et de danse et de 12 centres culturels ;
- La réalisation des projets culturels portant sur la réhabilitation des médinas de Fès, Tétouan, Rabat, Safi et du Grand Tanger ;
- Le lancement des travaux de construction de deux nouveaux théâtres à Fès et Salé et un centre culturel à Agadir ainsi que la poursuite de la réhabilitation des conservatoires de musique et des bibliothèques publiques ;
- Le développement des industries culturelles et artistiques dans les domaines de l'édition et du livre, de la création musicale et du théâtre ainsi que l'organisation des manifestations culturelles au niveau local et extérieur dans le cadre du renforcement diplomatique et culturel



• Le soutien de développement sportif



- Le lancement des travaux d'aménagement du complexe sportif de Fès, la réalisation de 15 piscines semi-olympiques, 4 centres sportifs, 150 centres sportifs de proximité et la construction de deux terrains à Nador et Guelmim ;
- L'équipement de 44 terrains en gazon synthétique, la mise en place de tableaux d'affichage électronique et l'éclairage de 4 terrains d'entraînement à Salé, Rabat et Tanger ;
- La mise à niveau du complexe sportif Prince Moulay Abdellah à Rabat ;
- L'achèvement de la construction du complexe sportif et de loisirs « Missbahiat »
- La mise en place de revêtement synthétique au niveau de 10 salles omnisports ;
- La mise à niveau du complexe sportif de Fès ;
- La création de 4 cités des sports.



1

La mise en œuvre de la constitution et de la régionalisation avancée et la poursuite de l'édification institutionnelle

La mise en œuvre de la constitution

- ⇒ Le dépôt des lois organiques restantes pour approbation au Parlement avant la fin du mandat du Gouvernement (les projets de lois organiques relatives à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazigh, au Conseil national des langues et de la culture marocaine, au droit de grève et au Conseil de Tutelle.
- ⇒ La poursuite de l'édification des institutions constitutionnelles (le Conseil de la Concurrence, l'Instance nationale de la probité et de lutte contre la corruption, les institutions de veille et de droit, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance et le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative).

La mise en œuvre des dispositions de la Constitution et de la loi organique des régions:

- ⇒ La mise en place du fonds de mise à niveau sociale et du fonds de solidarité interrégionale;
- ⇒ La suppression de 3 comptes spéciaux du trésor à savoir le « Fonds de péréquation et de développement régional », le « Fonds spécial de développement régional » et le « Fonds de développement des collectivités locales et de leurs groupements »;
- ⇒ L'affectation progressive des ressources supplémentaires pour atteindre **10 MMDH à l'horizon de 2021**:
 - ☐ **2%** de l'impôt sur les sociétés, au lieu de **1%** actuellement à l'horizon de la réalisation de **5%** ;
 - ☐ **2%** de l'impôt sur le revenu, au lieu de **1%** actuellement à l'horizon de la réalisation de **5%** ;
 - ☐ **20%** de la taxe sur les contrats d'assurance, au lieu de 13% actuellement.
- ⇒ Affectation des allocations financières supplémentaires provenant du Budget Général estimées à 2 milliards de dirhams.



Affectation d'un montant total de 4 millions de dirhams au profit des régions afin de leur permettre d'exercer leurs compétences convenablement.

L'entrée en vigueur des lois organiques n° 111.14, 112.14, 113.14, relative respectivement aux régions, provinces et préfectures et des communes (publication sur le Bulletin Officiel en date du 23 juillet 2015).

Régionalisation avancée et déconcentration administrative

- ✓ **Prérogatives propres des régions:**
 - ⇒ L'amélioration de l'attractivité du domaine territorial et le renforcement de sa compétitivité économique;
 - ⇒ La valorisation et la préservation des ressources naturelles;
 - ⇒ L'encouragement des mesures favorisant les activités génératrices de richesses et d'emploi;
 - ⇒ La promotion de la coopération internationale;
 - ⇒ La contribution au développement durable et au renforcement de la formation et des capacités de la gestion des ressources humaines.
- ✓ **Prérogatives partagées des régions:**
 - ⇒ Elles concernent principalement les domaines du développement durable, de l'emploi, de la recherche scientifique appliquée, de la mise à niveau du monde rural, de la création des pôles agricoles, du soutien social, de la promotion du logement social, de la promotion du tourisme et de la protection de l'environnement.
- ✓ **Prérogatives transférées aux régions:**
 - ⇒ Équipements et infrastructures à caractère régional: industrie, santé, commerce, éducation, culture, énergie, eau et environnement.

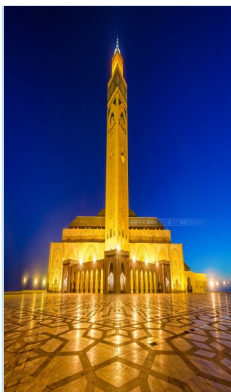
En parallèle au chantier de la régionalisation, le Gouvernement s'est engagé pour la réussite de la déconcentration administrative, comme étant un stratège, notamment à travers l'élaboration du projet de déconcentration administrative qui s'articule autour des axes suivant:

- La réorganisation des services déconcentrés de l'Etat;
- La déconcentration de la gestion des ressources humaines de l'Etat ;
- L'implémentation du budget de l'Etat sur le plan territorial;
- La rationalisation des services déconcentrés de l'Etat par des regroupements interministériels ;
- La création de groupements partagées entres ministères;
- La coordination des services déconcentrés de l'Etat sous l'impulsion des Walis .



Réforme de la justice

- ♦ La consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire à travers essentiellement la garantie de l'indépendance du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire;
- ♦ La moralisation du système judiciaire, notamment, à travers l'amélioration de la situation matérielle des magistrats, le renforcement de l'inspection judiciaire et la moralisation des professions judiciaires;
- ♦ Le renforcement de la protection judiciaire des droits et libertés;
- ♦ L'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de la justice et la facilitation de l'accès à la justice;
- ♦ Le développement des capacités institutionnelles à travers la mise à niveau de la formation de base et l'amélioration du niveau et de l'efficacité de la formation continue et ce, pour l'ensemble des corps de métiers relevant du domaine judiciaire.
- ♦ La modernisation de l'administration judiciaire et le renforcement de sa gouvernance en s'appuyant sur l'utilisation de technologies modernes dans la perspective de la réalisation du tribunal numérique à l'horizon 2020.



Encadrement du champ religieux

La stratégie de réforme et de restructuration du champ religieux menée sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, Commandeur des Croyants, s'articule autour des axes majeurs suivants :

- La consécration du rayonnement culturel et religieux du modèle marocain à travers la mise en œuvre de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains, l'accroissement du nombre des étudiants africains dans les centres de formation religieux pour atteindre 1000 étudiants de différentes nationalités, et l'impression et la diffusion d'une version bilingue en français et en arabe du « Saint Coran » au profit des pays africains amis;
- La poursuite de l'effort d'amélioration de la situation matérielle et des services sociaux au profit des préposés religieux ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme de formation initiale des imams et surtout des mouchidates, dont le nombre total atteindra **250** par an, avec un

doublage de l'effectif féminin qui passera de **50 à 100** mouchidates ;

- La programmation de la construction de **33** mosquées, la reconstruction de **47** mosquées, la mise à niveau et la restauration de **172** mosquées menaçant ruine ainsi que l'équipement de plusieurs mosquées en milieu urbain et rural;
- Le renforcement de l'encadrement religieux, notamment à travers l'augmentation du soutien accordé à la Rabita Mohammedia des Oulémas;
- La poursuite du programme de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement traditionnel et l'organisation de sessions de formation continue au profit du personnel enseignant et administratif ;
- L'augmentation de l'effectif des bénéficiaires du programme d'alphabétisation dans les mosquées ainsi que le lancement du programme d'encadrement à distance au profit d'un million de bénéficiaires;
- La programmation de la construction de trois complexes religieux et culturels notamment à Kelaâ des Sraghna, Larache et EL Hajeb.

Consolidation du rôle de la société civile

La valorisation et le renforcement de l'action de la société civile ainsi que la consolidation de sa gouvernance à travers:

- ♦ Le développement du portail de partenariat Etat-Organisation de la Société Civile (OSC);
- ♦ La création d'un centre d'information et d'orientation des acteurs de la société civile ;
- ♦ La production du premier rapport gouvernemental sur le partenariat entre l'Etat et les organisations de la société civile ;
- ♦ Le développement des programmes de formation visant le renforcement des capacités techniques des acteurs et ONG Marocaines en matière de démocratie participative et de bonne gouvernance ;
- ♦ L'organisation de la journée nationale de la société civile et l'octroi du prix de la société civile ;
- ♦ La refonte du cadre juridique relatif aux associations à travers la préparation du projet de code des organisations de la société civile.



2

L'accélération du rythme des réformes structurelles

Réforme des régimes de retraite

Il sera procédé à la réforme du système de retraite selon deux phases:

- ◆ Une première phase sera consacrée à la réforme paramétrique du régime des pensions civiles géré par la CMR qui revêt un caractère urgent: [la prise en compte de la progressivité de la mise en œuvre et la préservation des droits acquis du personnel du secteur public et privé]
- ◆ A moyen terme, au cours de la deuxième phase, il sera procédé à la mise en place d'un système de retraite bipolaire (public et privé): l'élaboration d'une loi-cadre retraçant les principes généraux de la réforme du régime de retraite avec la mise en place d'un régime complémentaire obligatoire pour le pôle public.

Il y a lieu de signaler que la mise en place d'un système de retraite bipolaire est considérée comme une réforme d'étape dans la perspective de converger, à long terme, vers un système de retraite national unique.



Réforme de la compensation



La poursuite de la réforme de la compensation afin de dégager des marges financières supplémentaires.

- ✓ L'allocation d'une part desdites marges pour assurer la durabilité des ressources du Fonds de Cohésion Sociale sachant que la contribution solidaire constituant la majorité de ses ressources sera épuisée en fin 2015;
- ✓ L'allocation d'une part pour le financement du programme intégré pluriannuel pour la mise à niveau des infrastructures et équipements de santé pour combler le déficit enregistré dans ce domaine au niveau local, provincial, régional et national, l'amélioration de l'accès aux soins, l'amélioration de la qualité de l'offre médicale ainsi que l'accompagnement de la demande accrue sur les services de santé relatifs à la généralisation du Programme « RAMED »;
- ✓ L'allocation d'une part pour la poursuite de l'effort de l'investissement public productif dans les domaines économiques et sociaux.

Réforme fiscale

La poursuite de la mise en œuvre de la réforme fiscale à travers les dispositions relatives à:

- ✓ L'encouragement à la concurrence loyale et à l'équité fiscale;
- ✓ La lutte contre la fraude fiscale;
- ✓ Le soutien de la compétitivité des entreprises;
- ✓ La poursuite de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- ✓ L'élargissement de l'assiette et la réduction des exonérations fiscales;
- ✓ La simplification des procédures et l'amélioration de la relation entre l'administration le citoyen;
- ✓ La réglementation des dépenses fiscales.



1

Le rétablissement progressif des équilibres macro-économiques et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique

Mise en œuvre de la réforme de la Loi Organique relative à La loi de Finances

- ☐ La révision de la structure du tableau d'équilibre des ressources et des charges de l'Etat selon les dispositions des articles 9 et 36 de la LOF;
- ☐ La modification des dépenses de fonctionnement enregistrées au niveau des dépenses d'investissement, en application des dispositions de la nouvelle LOF relatives à l'interdiction de l'imputation des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement à partir de l'année 2016;
- ☐ La création d'un nouveau chapitre budgétaire intitulé « Les dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux »;
- ☐ Le regroupement des comptes de prêts et des comptes d'avances en une seule catégorie de comptes « les comptes de financement » et ce dans le cadre de la rationalisation et la réduction des comptes spéciaux;
- ☐ L'interdiction de versements de crédits au profit de CST ou SEGMA à partir de CAS ou SEGMA et la suppression de la notion des fonds de concours à verser à partir des CAS;
- ☐ L'adéquation de certains comptes d'affectation spéciale aux dispositions de la LOF.

Rationalisation des dépenses

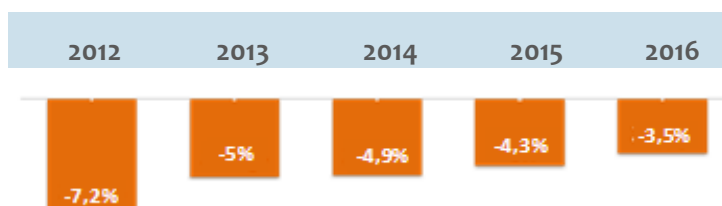
⇒ La maîtrise de la masse salariale

- ☐ Une meilleure maîtrise des prévisions des dépenses du personnel, dans la perspective de la mise en œuvre progressive des dispositions de la nouvelle LOF relatives à la suppression du caractère évaluatif de ces dépenses en les limitant à l'enveloppe budgétaire autorisée par la Loi de Finances de l'année à partir de l'exercice 2017 ;
- ☐ La limitation de la création des postes budgétaires de l'année au minimum nécessaire pour maintenir la qualité des services offerts aux citoyens,
- ☐ L'activation des mécanismes de redéploiement qui permettront de combler le déficit en effectifs au niveau territorial et sectoriel ;
- ☐ L'interdiction de la programmation des dépenses de personnel dans les budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA).

⇒ La rationalisation des dépenses de matériel et dépenses divers et la nécessité de l'autorisation préalable du Chef de Gouvernement sur toutes les opérations d'acquisition de véhicule;

⇒ L'amélioration de l'efficacité et l'efficacité des dépenses d'investissement:

- ☐ L'accélération du rythme d'exécution des projets d'investissement en donnant la priorité, d'une part, à ceux ayant fait l'objet de conventions ou d'accords signés devant Sa Majesté le Roi, ou avec les institutions internationales et les pays donateurs et d'autre part, aux projets ayant un impact effectif sur le plan économique et social ;
- ☐ L'obligation pour les ordonnateurs de se soumettre aux dispositions constitutionnelles et légales relatives à l'expropriation pour l'intérêt général;
- ☐ L'autorisation préalable du Chef de Gouvernement sur les opérations de programmation et d'exécution relatives aux études;
- ☐ L'interdiction de l'imputation des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement.

Déficit budgétaire par
rapport au PIB

la récupération progressive des équilibres macro-économiques et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique

Optimisation des recettes

Valorisation du patrimoine privé de l'Etat notamment à travers l'amélioration des recettes générées par la gestion du domaine privé de l'Etat et la valorisation du portefeuille dans le cadre des plans d'aménagements et schémas directeurs de l'urbanisme.

mobilisation davantage de ressources fiscales et douanières

La poursuite de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée et la limitation des exonérations

- Application du taux de **20%** aux opérations de transport ferroviaire (**14%** actuellement);
- Harmonisation du taux de la TVA à l'importation de l'orge et du maïs (**10%**) quelque soit leur utilisation;
- La délimitation des quantités auxquelles s'applique la taxe intérieure de consommation du tabac à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes et le tabac pour pipe à eau (MUASSEL).

L'élargissement de l'assiette fiscale et la promotion de l'équité fiscale

- Suppression de l'imputation de la cotisation minimale en matière d'IS. Le différentiel entre la cotisation minimale et l'impôt reste acquis à l'Etat;
- Plafonnement du montant des charges déductibles dont le règlement peut être effectué en espèce à 10 000 Dhs par jour et par fournisseur, dans la limite de 100 000 Dhs par mois et par fournisseur;
- Institution des taux proportionnels en matière d'impôt sur les sociétés selon des tranches de bénéfices.

Clarification, adaptation et simplification du texte fiscal

- Clarification de l'exonération permanente de l'impôt sur les sociétés autorisée pour certaines entreprises et organismes financiers;
- Clarification des exonérations des dividendes distribués par les sociétés holdings;
- Clarification de la méthode de détermination des acomptes dus pour les entreprises dont l'exonération temporaire est épuisée;
- Déduction dans la limite de 10% sur le revenu global imposable de la marge locative payée par les contribuables dans le cadre d'un contrat «Ijara Mountahia Bitamlil»;
- Simplification des procédures relatives à la marge locative payée pour l'acquisition d'un logement social destiné à l'habitation principale;
- Imposition de la taxe sur les biens mobiliers d'occasion cédés corrélativement à la cession de fonds de commerce.
- Limitation du tarif réduit de 4% à 5 fois la superficie couverte pour les acquisitions de terrains nus destinés à la construction;
- Adaptation des dispositions de l'article 93 du Code Général des Impôts aux dispositions de la LOF concernant la séparation des compétences des ordonnateurs et comptables publics;
- Le recouvrement des droits d'enregistrement dans le cas de déclaration et de paiement électroniques sans émission d'un ordre de recettes;
- Adaptation de la procédure accélérée de rectification des impositions avec la procédure normale notamment à travers la réduction du délai de notification des résultats du contrôle fiscal de l'entreprise de 6 mois à 3 mois.

Mesures visant à améliorer les services rendus

- Institution de la possibilité du recouvrement de la vignette par l'intermédiaire des banques et agents d'assurances automobiles et agences de Barid Al Maghrib;
- Généralisation de l'obligation de déclaration et du paiement par voie électronique à partir du 1er janvier 2017 ;
- possibilité octroyée aux notaires de procéder à l'enregistrement des contrats et d'acquitter les droits y afférents sur la base des droits découlant de la déclaration et du paiement qu'ils réalisent par procédés électroniques;
- Institution d'une procédure simplifiée permettant aux assujettis à l'impôt de déposer des déclarations rectificatives;
- Dispense de la déclaration annuelle du revenu global pour les contribuables disposant uniquement de revenus professionnels déterminés selon le régime du bénéfice forfaitaire;
- Changement du mode de recouvrement de l'impôt dû par les contribuables dont le revenu professionnel et/ou agricole est déterminé selon le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié, y compris les contribuables exerçant des professions libérales;
- Simplification du recours devant les commissions fiscales par la mise en place d'une compétence verticale selon la nature du litige et l'importance du dossier. Les décisions des Commissions Locales Techniques (CLT) ne feront plus l'objet d'un appel devant les Commissions Nationales de Recours Fiscal (CNRF).

2

Redressement des équilibres extérieurs

Dynamisation des exportations

●Perspectives 2016

- ⇒ L'amélioration du cadre juridique du commerce extérieur;
- ⇒ La poursuite des efforts entrepris relatifs à la mise en œuvre effective des dispositions de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale
- ⇒ l'achèvement des travaux afférents à la mise en place du guichet unique du commerce extérieur;
- ⇒ Le lancement d'une étude relative au plan national de simplification des procédures du commerce extérieur.



●Réalisations 2015:

- ⇒ La signature de 100 contrats programme relatifs aux contrats de développement d'exportations;
- ⇒ l'accompagnement de 15 consortiums d'exportation ainsi que la création de deux nouveaux consortiums d'exportation dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et des services;
- ⇒ La mise en place du programme « Audit à l'Export » au profit de 122 société en bénéficiant.

Maîtrise des flux des importations

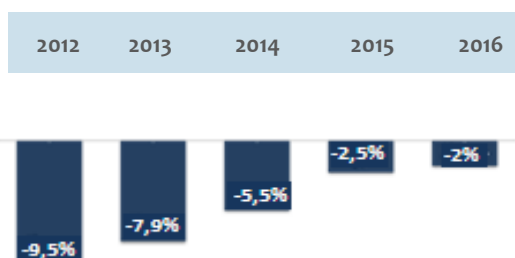
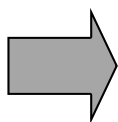
- ⇒ La poursuite de la mise en place d'un cadre juridique pour la protection des consommateurs;
- ⇒ La poursuite des actions de la lutte antidumping, celles contre la contrefaçon, la contrebande, et la sous facturation à l'importation;
- ⇒ La poursuite de l'application des normes de qualité et de sécurité.

Mobilisation des réserves de change

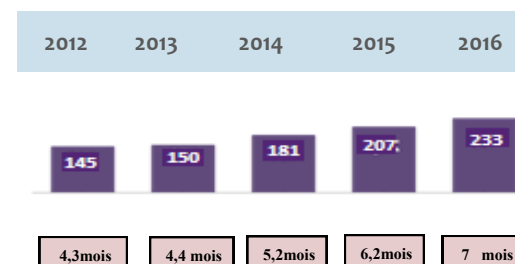
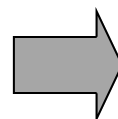


- ⇒ La poursuite des efforts visant la mobilisation des financements extérieurs auprès des bailleurs de fonds extérieurs, aussi bien multilatéraux que bilatéraux notamment auprès du Conseil de Coopération du Golfe (CCG);
- ⇒ La conclusion d'un nouvel accord relatif à la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) portant sur un montant de 5 milliards de dollars US.

**Compte courant
par rapport au
PIB**



**Réserves de changes en
MMDH et mois d'im-
portations de bien et
services.**



Site électronique du Ministère de l'Economie et des Finances

www.finances.gov.ma

Site électronique de la Trésorerie Générale du Royaume

www.tgr.gov.ma

Site électronique de la Direction Générale des Impôts

www.tax.gov.ma

**Site électronique de l'Administration des Douanes et des Impôts
Indirects**

www.douane.gov.ma



Direction du Budget
Boulevard Mohammed V quartier administratif Rabat-Maroc

Tel:(+212) 05-37-67-72-67
Fax:(+212) 05-37-67-75-30